

Filière Ovine et Caprine

Revue trimestrielle de la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne
3è trimestre 2008 – N° 25

Ont contribué à la rédaction de ce numéro:

Codiplan asbl
Robert Cardols (AWEOC)
Johanne Dupuis (Ficow)
Marianne Raes (CISO)
Patrick Ruppel (Bioforum)
Nicolas Triollet (Nitrawal)
Philippe Vandiest (Ficow)

Devenir membre de la Ficow

En devenant membre de la Ficow, vous bénéficiez de ses services et vous recevez sa revue trimestrielle.

Pour s'affilier(*) :

verser une cotisation annuelle de 12 €, sur le compte 104-3204634-92 (communication : cotisation).

(*) Les membres de l'AWEOC et du GREPO sont affiliés automatiquement par leur association.

F.I.C.O.W.

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. : 081/62 74 47
Fax : 081/60 04 46
E mail : ficow@swing.be

Conseil d'administration

Jean Devillers – Président

A. Dupont – Ovidis
J. Cornet- CETA Namur-
Luxembourg
V. Marlaire -GREPO
J. Rappe – APEMV Namur
M. Remy – ARSA
N. Kirschvink – FUNDP
M.-L. Semaille – FWA
F. Gérard – UCM
G. Ledercq – Fédération des
Bouchers-charcutiers
B. Pirsoul - CRIOC

Permanents

Johanne Dupuis
Philippe Vandiest
Olivier Vanwarbeck

Sommaire

Le mot de la Fédération	p2
Nouveau départ pour la chèvrerie d'Ozo: vers un allègement de la charge de travail	p3
Propositions pour une nouvelle politique agricole européenne à l'horizon 2009	p5
61ème Assemblée Générale de la Fédération Nationale Ovine française	p7
Résultats économiques et techniques des élevages ovins français	p10
Que faire de ses eaux blanches ?	p16
La gestion des effluents de fromageries fermiers	p17
Nos vaches polluent-elles plus que les voitures?	p18
Actualités caprines	p22
Actualités Fièvre Catarrhale Ovine	p23
Le guide d'autocontrôle dans la production primaire prêt à paraître	p24
Premiers pas vers un contrôle de l'hygiène des denrées alimentaires plus respectueux de la spécificité des produits artisanaux !?	p25
Un grand choix de béliers disponibles pour l'insémination	p26
Journée ovine « Races françaises » du 17 mai 2008 chez Marc Remy, éleveur à Floreffe	p30

Le mot de la Fédération

Philippe Vandiest – FICOW

Le 20 mai dernier, la Commissaire européenne à l'Agriculture, Mariann Fischer Boel, a présenté les propositions de la Commission en matière de réforme de la politique agricole commune, c'est-à-dire d'octroi des aides européennes à l'agriculture.

Ces propositions confortent la tendance d'un avenir de notre agriculture davantage tourné sur des préoccupations environnementales que sur son objectif inné qui est de produire pour nourrir la population. Cette politique peut être qualifiée de superficielle car elle est exempte de tout concept d'empreinte écologique : on produit moins mais on importe plus et on encourage de ce fait les dégâts écologiques et les abus perpétrés chez les autres.

A l'heure où le cheptel ovin régresse vers un point de non retour, où les importations de viande bovine en provenance d'Amérique du Sud prennent de l'ampleur, où le poulet chloré made in USA caquette aux portes de l'Europe, où le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer, où la sécurité alimentaire est présentée comme une priorité absolue, ... la politique agricole européenne pourrait être autre, tendre vers un encouragement à la production, à la vraie sécurité alimentaire, celle de l'autosuffisance. A force d'inciter les agriculteurs, à coups de primes 'environnementales', à appliquer certaines techniques agricoles connotées de durabilité, on les éloigne de la technicité garante de productivité et de rentabilité.

Ainsi, avec 9 brebis /ha d'une race locale menacée, l'éleveur commence son année avec 370€ /ha de prime, soit 30€ /brebis de race locale menacée et 100€ /ha chargé de moins de 1,4 UGB. S'il est en bio, il perçoit 275€ de prime /ha. Avec un total de primes plafonné à 450€ /ha, l'éleveur ne doit plus trop se tracasser pour obtenir de bons résultats zootechniques, et ce d'autant plus qu'il aura des difficultés à écouler ses agneaux dont le type ne sied pas aux souhaits de la majorité des acheteurs.

Triste constat alors que la Belgique ne produit que 15 % de sa consommation intérieure en viande ovine, que la France n'en produit plus que 44 % et a perdu 4,5 millions de femelles d'élevage depuis 1980, et que l'Europe des '15' en a perdu 10 millions au cours de la dernière décennie. Avec l'instauration du découplage total des aides directes proposée par la Commission européenne, le cheptel européen continuera de décroître par une diminution des effectifs dans les pays qui avaient conservé un couplage partiel, dont l'Espagne et la France.

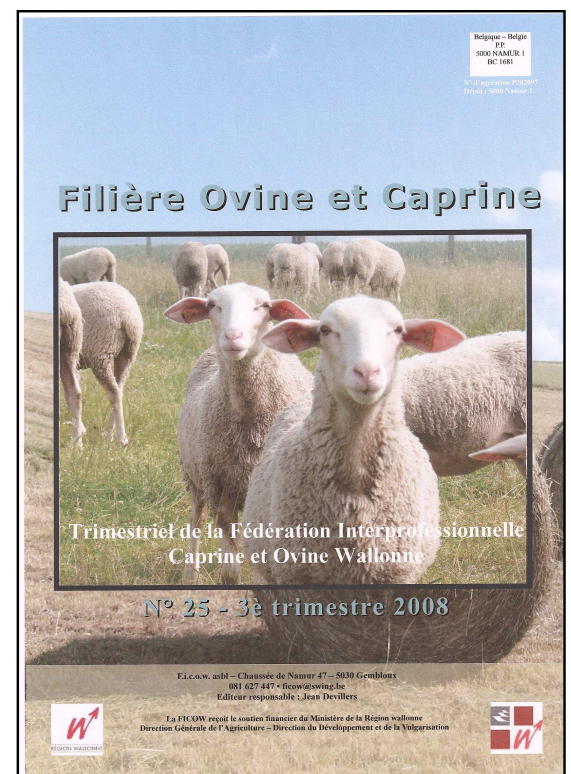
A l'heure où l'Europe se montre enfin préoccupée par la

baisse de sa production ovine, sa nouvelle politique agricole aurait pu être autre. Elle aurait pu inciter une relance du secteur par le réoctroi d'aides directes. Pas comme avant avec les primes à la brebis qui lui ont coûté cher et qui ont été un coup dans l'eau et ce par sa faute, par son souci de simplification qui l'ont mené à octroyer cette prime initialement présentée comme compensatrice d'un manque à gagner à la commercialisation bouchère à toutes femelles d'élevage, y compris celles non mises au bélier ou celles dont les produits n'avaient pas eu de manque à gagner à la commercialisation bouchère car vendus en circuit court, à l'élevage ou conservés pour le renouvellement interne du troupeau.

La relance du secteur et l'incitation à la productivité auraient pu être assurées par des aides directes octroyées par agneau abattu dans un établissement agréé. Cela aurait aussi été un incitant pour réduire les abattages illégaux et les abattages à domicile, sujet qui préoccupe actuellement la Commission européenne. En octroyant la prime d'abattage au naisseur, connus de par la boucle d'identification de l'agneau, le problème des marchands et engraisseurs se voyait résolu.

Intéressante ou non, cette suggestion est utopique à la lecture des textes reprenant les motivations de la réforme de la politique agricole européenne de 2003 et des propositions actuelles. Le mot clé de ces textes, le mot qui apparaît toujours en début de ces textes est le mot 'simplification'. La 'simplification' coûte cher à l'Europe car malgré les milliards d'euro qu'elle dit mettre dans son agriculture, celle-ci régresse.

Ceux qui disent qu'elle la troque pour sauvegarder son industrie pourront peut-être un jour prétendre qu'ils ont eu raison ...





Nouveau départ pour la chèvrerie d'Ozo: vers un allègement de la charge de travail

Johanne Dupuis -FICOW

En janvier 2006, Bernard et Viviane Feldmann ont entrepris la construction d'une nouvelle fromagerie, plus fonctionnelle et plus adaptée aux volumes de production. L'incendie qui les a durement touchés au printemps de cette même année, détruisant totalement l'étable et la salle de traite, les a contraints à repenser l'exploitation dans son ensemble. Ce qu'ils ont fait avec en tête, deux priorités: diminuer la charge de travail, résolument, et développer le tourisme à la ferme.

Une étable conçue pour 180 chèvres

Conçue en largeur, par respect des prescriptions urbanistiques, l'étable est divisée en 3 loges et équipée de 2 couloirs d'alimentation. Chaque loge peut accueillir 60 chèvres. La chèvrerie est munie d'un Distributeur Automatique de Concentré (DAC), entièrement programmable. Bernard Feldmann peut en effet décider du nombre de repas quotidiens, mais également programmer la composition de la ration, à partir des 4 matières premières (orge, maïs, luzerne, complément protéique). Le distributeur effectue lui-même le dosage de ces composants, et est capable d'enregistrer jusqu'à 6 rations différentes; chaque lot de chèvres peut ainsi recevoir la ration qui lui convient. Enfin, en cas de modification de la ration d'un lot, le DAC va de lui-même déterminer la période de transition et appliquer progressivement les modifications!

Actuellement, le DAC effectue 4 passages par jour, ce qui permet une distribution fragmentée de la ration de concentré (1,5 kg /jour), et de limiter ainsi les risques d'acidose.

Grâce à cet outil, hors de période de mises-bas, le travail quotidien se limite au paillage et à la distribution de foin, qui restent manuels, histoire d'entretenir sa condition physique! Temps nécessaire à cette tâche: 20 minutes 2 fois par jour!

Une salle de traite adaptée à la taille des lots

La salle de traite a été spécialement dimensionnée pour permettre le passage à la traite des lots entiers, afin que les 180 chèvres puissent être traitées en 3 passages. D'une capacité de 60 chèvres (30 par quai), elle est munie de 15 postes de traite. Bernard a en effet opté pour une ligne haute, permettant d'utiliser les mêmes griffes sur les 2 quais.

Au niveau du système de contention, il n'y en a simplement pas! Les chèvres apprennent à se tenir librement sur le quai. Grâce à ce système étonnant, l'entrée et la sortie de la salle de traite sont très rapides.

Le temps nécessaire à la traite des 120 chèvres aujourd'hui présentes sur l'exploitation est de 40 minutes... A ce rythme, la traite ne représente plus une contrainte suffisante que pour envisager la monotraite, pour laquelle Ber-



Divisée en 3 loges, l'étable a la capacité d'accueillir 180 chèvres



La salle de traite, d'une capacité de 60 chèvres, permet une entrée et une sortie rapide des animaux, de par l'absence de système de contention... Et les chèvres se prêtent visiblement sans trop de difficultés à l'immobilité pendant la traite sans être liées: la tranquillité de la traite n'en est qu'occasionnellement affectée

nard et Viviane Feldmann avaient opté préalablement à ces nouvelles installations. Ils ont donc repris les 2 traites quotidiennes traditionnelles.

Une fromagerie efficace et entièrement aux normes

Bernard et Viviane Feldmann transforment aujourd'hui jusque 3 500 litres de lait chaque semaine. Pour ce faire, ils ont engagé une salariée à temps plein qui vient renforcer l'équipe. Respectant le principe de la marche en avant, la nouvelle fromagerie comprend successivement une salle de caillage et de moulage, une chambre de séchage, une chambre d'affinage, deux chambres froides, une salle d'emballage et une laverie.

Chaque espace est équipé d'une grande baie vitrée donnant sur l'extérieur, ce qui permet au visiteur, en faisant le tour du bloc fromagerie, de visualiser les différentes étapes de la fabrication sans pénétrer dans le bâtiment.

Ré-orientation de la commercialisation

La chèvrerie d'Ozo s'est depuis toujours orientée vers une clientèle professionnelle et a petit à petit construit un solide réseau de clients dans les restaurants et les crémeries du Royaume. Cependant, la livraison représentait un investissement en temps important puisque trois tournées hebdomadaires étaient nécessaires. Toujours dans une op-

tique de gain de temps, les clients sont aujourd'hui livrés par quelques grossistes, ce qui ne nécessite plus qu'une tournée de livraison hebdomadaire.

Certes, l'ajout d'un intermédiaire entraîne une diminution de la valeur ajoutée au litre de lait produit, mais permet d'un autre côté d'économiser le coût que représente l'engagement d'un chauffeur pour effectuer les livraisons.

Tourisme à la ferme

Finalement, dans le but de développer l'activité touristique à la ferme (déjà bien implantée par le biais du camping), plusieurs idées ont été développées. L'espace est conçu de manière à ce que le visiteur puisse effectuer le tour de l'exploitation en entrant par l'étable, contournant la fromagerie (équipée de grandes baies vitrées) et termine sa visite par l'espace vente - dégustation, où il pourra à loisir déguster une assiette de fromages accompagnée de quelques boissons. Quelques panneaux didactiques disposés sur le parcours de la visite et un film sur la transformation fromagère, procureront au visiteur une meilleure vision sur l'élevage de chèvres et le métier d'éleveur - fromager... Métier que Bernard et Viviane Feldmann pratiquent depuis bientôt 20 ans avec professionnalisme, toujours en quête de réponses aux défis nouveaux qui se présentent à l'éleveur.



L'espace vente et dégustation est conçu pour permettre l'accueil de caristes et leur offrir une dégustation de fromages, tout en contemplant encore une fois les chèvres au travers d'une baie vitrée

Pendant plusieurs années, Bernard Feldmann a été administrateur de la Ficow. Il a choisi aujourd'hui de se retirer, pour se consacrer entièrement au développement de son exploitation... Nous lui souhaitons bon vent!



Propositions pour une nouvelle politique agricole européenne à l'horizon 2009

Philippe Vandiest – FICOW

La Commission européenne a présenté ses propositions de réforme de la politique agricole commune le 20 mai dernier à Strasbourg. Ces propositions sont motivées par le souci de poursuivre la simplification de la gestion de cette politique initiée lors de la réforme de 2003, de tendre vers une libéralisation des marchés par la suppression des aides couplées, des jachères obligatoires et des quotas laitiers et d'accentuer les aides au développement rural au détriment des aides directes.

Les propositions de réforme présentées par la Commissaire à l'Agriculture, Madame Mariann Fischer Boel, se fondent sur la bonne santé des prix des produits agricoles et sur la nécessité de considérer les nouveaux enjeux de société que sont la lutte contre le réchauffement climatique, la gestion de l'eau et la recherche d'alternatives aux produits pétroliers comme source d'énergie.

Ces propositions sont jugées malvenues par beaucoup de personnes qui estiment qu'elles sont le fruit d'une euphorie passagère : le prix du lait est reparti à la baisse tout comme celui des céréales et de la viande bovine.

Au travers de la réforme de sa politique agricole entamée en 2003, l'Europe prétend atteindre quatre objectifs principaux :

1. soutenir le revenu des agriculteurs en découplant les aides à la production et en leur permettant donc d'adapter leurs productions aux besoins du marché, à leur environnement économique et à leurs sensibilités ;
2. améliorer l'équilibre des marchés en réduisant les problèmes d'excédants par la suppression des aides à la production ;
3. maintenir une qualité environnementale et paysagère par une agriculture responsable et durable, soumise à une conditionnalité des aides ;
4. être source de croissance et d'emploi pour les zones rurales en difficulté.

Les propositions de la nouvelle réforme, doivent, selon la Commission européenne, concourir à atteindre ces objectifs. La Commission souhaite soumettre ces propositions au vote du Conseil des Ministres de l'Agriculture au plus tôt de manière à éviter l'éventuelle nécessité d'une co-décision du parlement européen, pas nécessairement évidente (la ratification du traité de Lisbonne prévue d'ici la fin de l'année devrait rendre nécessaire l'accord du Parlement européen aux décisions ministérielles, alors qu'actuellement le Parlement n'est soumis qu'aux seules décisions budgétaires).

Principales propositions de réforme

Suppression des aides couplées à l'avantage d'un découplage total

Proposition faite en regard du constat que le découplage instauré par la majorité des Etats membres suite à la réforme de 2003 n'a pas engendré de changements radicaux dans la production agricole européenne, a incité les agriculteurs à mieux répondre aux besoins des marchés et a grandement simplifié les tâches administratives des autorités de contrôle.

Une exception est prévue pour les vaches allaitantes, les ovins et les caprins pour lesquels les Etats membres peuvent conserver leur éventuel couplage actuel des aides afin de maintenir une activité économique dans des régions à faible potentiel de diversification.

Uniformisation des aides découplées

Proposition faite d'autoriser les Etats membres à harmoniser ('lissage') la valeur des droits au paiement direct (DPU) de par la difficulté croissante de justifier les différences actuelles entre les montants des droits perçus par les agriculteurs, montants calculés sur base de l'historique des aides directes accordées durant les années 2000, 2001 et 2002.

Majoration permise du montant des aides dans un secteur d'activité par des retenues sur les aides dans un autre secteur d'activité

L'article 69 du règlement actuel de la Politique Agricole Commune (n° CE 1782/2003) permet aux Etats membres ayant conservé un couplage des aides dans un secteur d'activité de retenir 10 % du plafond d'aide de ce secteur (plafond historique considéré lors de l'établissement de l'enveloppe globale nationale d'aides directes) pour majorer les aides couplées des personnes exerçant, dans le même secteur d'activité, des mesures liées à la protection de l'environnement ou à l'amélioration de la qualité et de la commercialisation des produits agricoles.

La proposition faite consiste à permettre l'utilisation du montant retenu à l'avantage d'un autre secteur d'activité et d'étendre son objet à :

- la complémentation de droits dans une activité sujette à un programme de développement ou de restructuration ;
- le soutien de mesures de gestion des risques, tel un fonds de mutualisation en cas de maladies animales ;
- des mesures destinées à couvrir des préjudices dans le secteur du lait et des produits laitiers, du riz, des viandes bovines, ovines et caprines.

Majoration de la modulation des aides supérieures à 5000 €

Proposition faite d'accroître annuellement de 2% les retenues sur les aides directes (dites du 1^{er} pilier) jusqu'en 2012, en sus de la modulation annuelle actuelle de 5%, et d'instaurer un prélèvement supplémentaire respectivement de 3, 6 et 9% pour les tranches d'aide supérieures à 100.000€, 200.000€ et 300.000€. Ainsi, la modulation de 5% qui est d'application actuellement sur les aides supérieures à 5.000 € variera de 13 à 22% en 2012 selon le montant de base de l'aide.

Les montants libérés resteront à l'avantage d'une réaffectation dans des mesures de développement rural (dites du 2^{ème} pilier), notamment dans des mesures relatives à la gestion du changement climatique, de l'eau, du maintien de la biodiversité et des bioénergies, mais les nouvelles retenues, celles en sus des 5% initiaux, seront conservées dans l'Etat membre dans lequel elles auront été générées.

L'augmentation de la modulation des aides est justifiée dans la proposition comme étant la seule possibilité de dégager des ressources financières pour renforcer les actions menées dans le cadre du développement rural sachant que le budget général de la politique agricole européenne est figé jusqu'en 2013.

La modulation des aides de 2009 à 2012 dépend du montant initial des aides				
Tranche d'aide	2009	2010	2011	2012
< 5.000€	Aucune retenue			
5.000 à 99.999€	7,0%	9,0%	11,0%	13,0%
100.000 à 199.999€	10,0%	12,0%	14,0%	16,0%
200.000 à 299.999€	13,0%	15,0%	17,0%	19,0%

Instauration d'un plancher pour le paiement des aides

Proposition faite d'appliquer la nécessité de détenir une surface admissible minimale d'un hectare ou de détenir des droits pour une valeur totale minimale de 250€ (combinaison possible de ces deux critères) pour bénéficier d'un paiement d'aide (actuellement, 46,6% des bénéficiaires d'aides perçoivent moins de 500€).

Lors de l'Assemblée générale de la FICOW, qui s'est tenue ce 26 mai 2008, Yves Somville (FWA) a présenté les propositions de réforme de la PAC. En réaction à ces propositions, Jean Devillers a évoqué l'idée d'utiliser l'article 69 pour transférer une partie des aides européennes au secteur de l'élevage, particulièrement en difficulté actuellement. Ces aides pourraient par exemple consister en un supplément d'aide à la surface fourragère.



Suppression des mécanismes de contrôle de l'offre (quotas laitiers et gel des terres)

Quotas laitiers

La Commission ne trouvant pas justifié de poursuivre au-delà de 2015 le régime actuel des quotas laitiers, le secteur laitier s'étant défait de ses surproductions passées, propose l'application de cinq augmentations de 1% des quotas d'ici 2015 pour permettre une transition progressive vers la libéralisation du marché. Elle est consciente des difficultés que rencontreront certains producteurs, les plus petits et ceux situés en zones défavorisées, de par la probable baisse de prix qu'engendrera une inévitable hausse de la production, mais rappelle la possibilité de majoration d'aide à leur avantage (voir proposition 'Majoration permise du montant des aides dans un secteur d'activité par des retenues sur les aides dans un autre secteur d'activité').

Gel des terres (jachère)

La demande croissante des matières premières sur les marchés enregistrés depuis 2006 et les prix à la hausse qui en découlent incitent la Commission à supprimer l'obligation de mettre annuellement en jachère 10% de ses terres arables, instauration jadis faite pour réguler les excédents, et par conséquent à supprimer les droits relatifs à la mise en jachère.



7.332 millions d'exploitations agricoles se sont partagées 33.117 milliards d'€ d'aides directes européennes en 2006. Certains Etats membres auraient souhaité voir la Commissaire à l'Agriculture, Mariann Fischer Boel, proposer que le plafond de 5.000€ d'aides, qui détermine l'exonération de la modulation, soit relevé et que les retenues soient plus importantes pour les grosses structures. En 2006, 82% des exploitants agricoles bénéficiant d'aides directes ont perçu moins de 5.000 € d'aides (15% de l'enveloppe) et 18% d'entre eux se sont partagés 85% de l'enveloppe.

61^{ème} Assemblée Générale de la Fédération Nationale Ovine française

Notes extraites des documents remis aux participants de l'Assemblée Générale de la FNO tenue à Rouen les 24 et 25 avril 2008, précisées par des informations extraites de la publication de l'Institut de l'Élevage 'L'année économique ovine 2007'

Présentation : Philippe Vandiest - FICOW

La Fédération Nationale Ovine - FNO

Au-delà des événements, opérations et manifestations d'envergure, la FNO travaille quotidiennement au service des éleveurs ovins français. Considérée comme l'organisation professionnelle représentative de la profession, elle est donc présente dans l'ensemble des instances et réunions qui traitent des problématiques agricoles ou de filières qui concernent l'élevage ovin.

Au niveau des Pouvoirs publics, elle est l'interlocuteur de l'administration pour les dossiers qui correspondent directement à la production ovine. Le dossier identification des animaux en est un exemple. Elle est également invitée dans les réunions de travail de dossiers plus horizontaux, mais stratégiques pour la production ovine : plan bâtiment, fièvre catarrhale ovine ...

Au niveau professionnel, la FNO est une Association spécialisée de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA). Elle participe activement aux groupes de travail et commissions liés à la production ovine. Elle cherche à défendre les intérêts des éleveurs dans le sens des orientations définies au niveau national, tout en gardant la maîtrise des orientations directement liées à l'activité ovine. Elle est donc fortement présente dans l'ensemble des réunions de préparation des rendez-vous entre l'administration et les organisations professionnelles agricoles.

Au niveau européen, la FNO siège au groupe ovin du COPA COGECA dont elle assure la Présidence par le biais d'Emmanuel Coste. Elle peut ainsi échanger avec ses homologues européens, afin de trouver les positions communes à défendre auprès de la Commission. La présence française au sein des instances européennes a

permis à la FNO de conduire avec succès le combat en faveur d'une évolution de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) de la viande ovine, dont les bases constituent désormais la référence dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC).

Bien entendu, la FNO est également très présente au sein de l'Interprofession et de ce fait est fortement investie dans tous les travaux liés à la promotion et la communication de l'agneau français et dans la Charte de relance, dont elle assure l'animation professionnelle au niveau national.

L'équipe administrative étant réduite à deux personnes, le travail de la FNO ne peut être efficace sans une implication professionnelle forte qui se concrétise par le biais du Conseil d'Administration composé de 56 membres, dont 45 sont élus au niveau régional au moment des Assemblées Régionales. Ce Conseil d'Administration se réunit 4 ou 5 fois par an. Une fois par an, il élit un Bureau de 16 Membres.

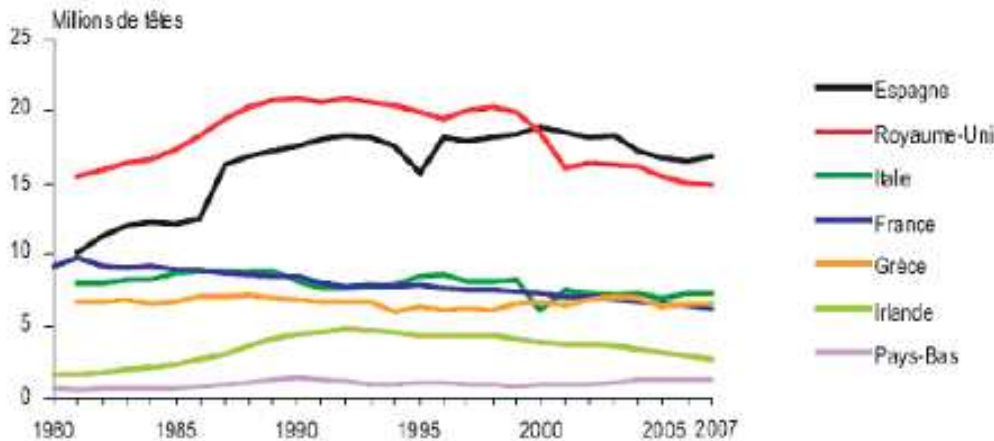
Le Bureau de la FNO se réunit une fois par mois. C'est la véritable instance dirigeante de l'organisation qui examine les dossiers, débat sur les orientations à suivre, les actions à mettre en place avant de les soumettre au Conseil d'Administration.

Mais la FNO ne serait rien sans l'existence de ses syndicats départementaux avec lesquels elle s'attache à conforter ses liens par l'envoi d'un maximum d'informations, mais aussi à être à leur écoute face à leurs demandes. Cela veut dire aussi que la FNO attend de ses syndicats une importante



En 2007, le cheptel a encore reculé dans la plupart des grands pays ovins européens selon les dernières statistiques, à l'exception de l'Italie et de la Grèce grâce au dynamisme de leur secteur laitier ainsi que de la Roumanie, où la recapitalisation se poursuit

Le cheptel de reproductrices en Europe



Les 4 pays méditerranéens (Espagne, Italie, Grèce et Portugal) ont produit 38% de la viande ovine européenne en 2007. Avec une part de son effectif en brebis viande et le cheptel le plus important d'Europe, l'Espagne a une position dominante et assure 22% de la production de l'UE 27. Elle est suivie par la Grèce, par l'Italie puis par le Portugal avec, respectivement 10%, 6% et 1% de la production de l'UE 27.

L'élevage ovin en France est intermédiaire entre ces deux extrêmes. En 2007, la France a assuré 11% de la production communautaire de viande (UE 27), ce qui la classe au 3^e rang de l'UE, juste derrière le Royaume-Uni et l'Espagne.

mobilisation et une répercussion des informations auprès des éleveurs de base. Cette présence professionnelle sur le terrain devra se renforcer à l'avenir, car les évolutions réglementaires et la décentralisation accrue des moyens humains et surtout financiers nécessitent un suivi et une vigilance au niveau local.

Les 8 autres pays de l'Union européenne à 15, avec en tête l'Allemagne suivie des Pays-Bas, n'ont assuré ensemble

L'année économique ovine 2007 en Europe

Un cheptel en régression

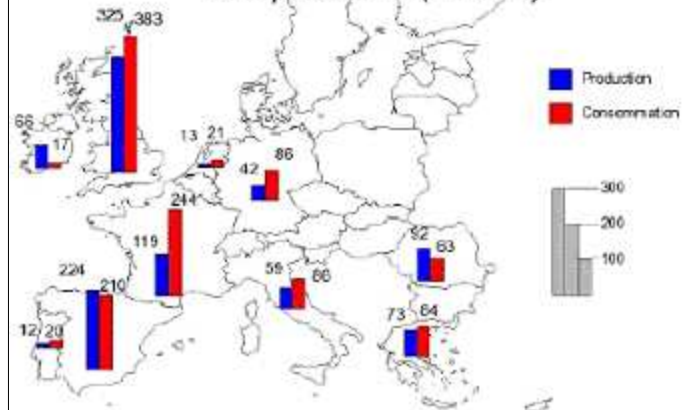
Dans l'Union européenne à 27, fin 2006, on dénombrait 70,3 millions d'agnelles saillies et de brebis, soit 1,4% de moins que l'année précédente. Le cheptel de l'UE à 15 était lui évalué à 60,4 millions de reproductrices, soit respectivement 1,6% et 10,2% moindre qu'en 2005 et qu'en 2000. Les ajustements accélérés par le découplage, partiel ou total, de la prime à la brebis se sont généralement poursuivis en 2006.

En 2007, le cheptel a encore reculé dans la plupart des grands pays ovins européens selon les dernières statistiques, à l'exception de l'Italie et de la Grèce grâce au dynamisme de leur secteur laitier ainsi que de la Roumanie, où la recapitalisation se poursuit.

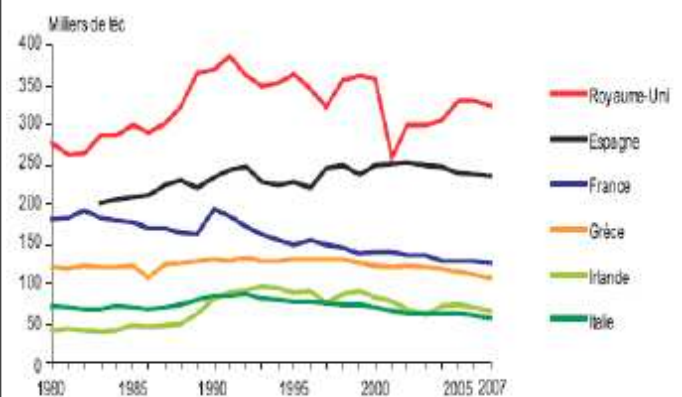
Une production en baisse

Le Royaume-Uni assure à lui seul 29% du total de la production de viande ovine de l'UE 27 en 2007. En ajoutant la production irlandaise, on dépasse 35%. Outre-Manche, la production est maximale entre juillet et novembre et plus faible de février à juin. Leur système étant basé sur la production d'agneaux d'herbe, les naissances sont concentrées au printemps. En 2007 cependant, la saisonnalité de la production a été perturbée au Royaume-Uni du fait d'une certaine rétention des agneaux au printemps et du blocage des exportations pendant 8 semaines pour cause de fièvre aphteuse.

Production et consommation de viande ovine en Europe en 2007 (1000téc)



Production européenne de viande ovine et caprine (1000téc)



que 5% de la production ovine de l'UE à 27.

Les 10 états membres entrés en 2004, ont un élevage ovin peu important. Ensemble, ils assurent moins de 2% de la production ovine de l'UE 27. La Roumanie, où les abattages se concentrent aussi à près de 50% au moment de Pâques, a produit 7% du total UE 27 en 2007. Les abattages contrôlés ne représentent qu'environ 5% des abattages totaux, mais cette part tend à progresser avec le développement de l'élevage ovin industriel. La Bulgarie, avec environ 20 000 tonnes équivalent carcasse, a produit 1,5% du total communautaire.

Pour l'année 2007, la production totale de viande de petits ruminants peut être estimée à 1.070.000 tonnes équivalent carcasse pour l'Union à 27, soit une nouvelle baisse de 1,5% par rapport à 2006. La viande ovine compte pour environ 90% de ce total.

Les importations que l'Union européenne effectue en provenance des pays tiers restent limitées par le système des contingents annuels agréés par l'Organisation Mondiale du Commerce.

L'Union européenne importe essentiellement des viandes et ses fournisseurs extérieurs sont d'importance très inégale. En 2006, la Nouvelle-Zélande, qui possède de loin le contingent le plus important, avec près de 228 000 têtes, l'a rempli à 98%, tout comme en 2006. Le marché européen est le plus important et le plus rémunérateur pour la Nouvelle-Zélande. Elle cherche donc à profiter au mieux de son droit d'accès.

Une consommation stable mais variable

La consommation individuelle de viande de petits ruminants s'établit à une moyenne de 2,7 kg/an équivalent carcasse par Européen (UE 27) et reste donc très faible par rapport à la consommation de viande bovine (19 kg), de porc (44 kg) ou de volaille (21 kg). Le niveau de consommation varie beaucoup d'un pays à l'autre. Il atteint 11,1 kg en Grèce et à Chypre, 6,1 kg au Royaume-Uni, 5kg en Espagne et en Irlande, 4 kg en France, 3 kg en Roumanie, et il tombe à seulement 1 kg dans les pays nordiques, en Bulgarie ou en Italie et quelques centaines de grammes dans les pays de l'Est.

Dans les pays du Sud de l'UE, le recul des approvisionnements extérieurs a renforcé le manque des disponibilités domestiques et s'est traduit par une baisse de consommation, de 1% en Espagne, à près de 8% en Grèce. En revanche, en Irlande ou au Royaume-Uni, la consommation continue de progresser (+2% pour l'Irlande, + 4% pour le Royaume-Uni).

Pour le Royaume-Uni, ce regain de consommation s'explique en partie par le blocage des exportations et l'engorgement du marché intérieur. Les achats des ménages ont progressé de 10% en volume avec un prix au détail stable par rapport à 2006. La progression se retrouve aussi bien en taux de pénétration qu'en fréquence d'achats ou en volume acheté par acte d'achat. Ce sont les steaks d'agneau qui ont progressé le plus (+25%) alors que le haché a très légère-

ment reculé en 2007, après avoir connu une période de développement fin 2006 et début 2007.

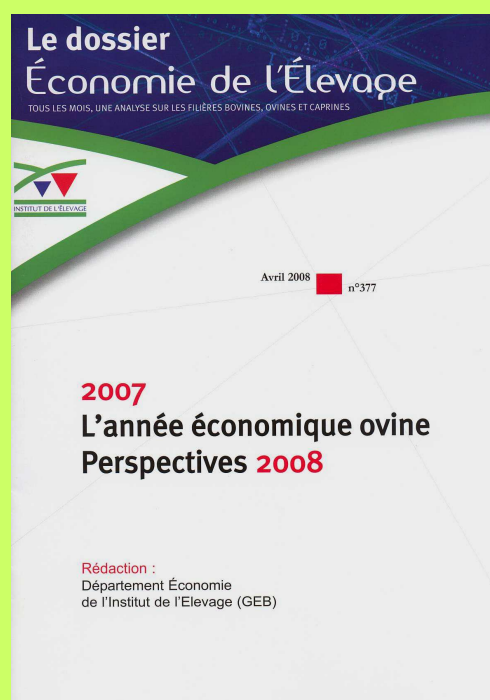
Des prix à la production en baisse

En 2007, le prix moyen annuel des agneaux lourds (> 13 kg de carcasse) s'est établi à 4,06€ par kg de carcasse, soit un recul de 3% par rapport à 2006. C'est la cotation britannique qui a donné le ton, contribuant pour 47% à la cotation européenne moyenne.

Les prix sur les principaux marchés ont été de 3,47€ au Royaume-Uni (-8 % par rapport à 2006), 3,42€ en Irlande (+ 3 %) et 5,40€ en France (-1 %).

Sur le marché de l'agneau léger, la situation a été plus morose. A 5,76 € par kg de carcasse, la cotation européenne a marqué une nouvelle baisse de 2 %.

Les prix sur les principaux marchés ont été de 6,08€ en Espagne, (cours 2006 maintenu), 5,21€ en Grèce (- 7 %), 3,80€ au Portugal (- 14 %) et 6,55€ en Italie (-2%).



Brochure à commander à :

Technipel SARL - Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12
Tél : 0033 1 40 04 51 71
Technipel@inst-elevage.asso.fr

Résultats économiques et techniques des élevages ovins français

Philippe Vandiest - FICOW

Chaque année au mois d'avril, l'Institut de l'Élevage en France publie la synthèse des résultats économiques et techniques des exploitations ovines françaises suivies par les différents Réseaux d'élevage ovins viande. La synthèse de la campagne 2006 vient de paraître, campagne qui n'a pas connu d'effets défavorables majeurs comme l'augmentation du prix des aliments et la fièvre catarrhale ovine qui ont marqué l'année 2007.

Les résultats présentés dans la brochure sont scindés selon les systèmes d'exploitation : les systèmes spécialisés, les systèmes ovins - cultures, les systèmes ovins - bovins viande et les systèmes ovins - bovins lait.

Nous vous présentons ci-dessous les résultats des systèmes spécialisés, c'est-à-dire des exploitations où l'élevage ovin est l'activité principale.

Deux sources de données

La brochure éditée par l'Institut de l'élevage présente deux types de résultats technico-économiques, ceux de la base de données nationale et ceux du socle national.

La base de données nationale contient des informations techniques et économiques collectées dans le cadre d'activités menées dans les exploitations. Ces informations fournissent un état des lieux de l'élevage ovin français tant elles sont représentatives d'une multitude de profils et de compétences d'éleveurs, de modes de production et de localisations géographiques. Elles permettent d'évaluer la marge brute obtenue par les ateliers ovins.

Le socle national est constitué d'exploitations ovines de référence, retenues pour leurs capacités à répondre aux enjeux de la production et à alimenter des réflexions prospectives. Ces exploitations, en suivi pluriannuel, dégagent des performances généralement supérieures à la moyenne et permettent d'élaborer des références à l'avantage des autres exploitations. Les données collectées dans ces exploitations permettent d'aller au-delà du calcul de la marge brute et de dégager le revenu disponible issu de l'activité ovine.

L'agneau à 89 € pour une marge brute de 60 € par brebis

Le contenu de la base de données nationale a permis de synthétiser les résultats technico-économiques de 987 ex-

ploitations spécialisées en production d'ovins viande, réparties sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine + Corse). Parmi celles-ci, 522 sont situées en zones montagneuses et dans les régions pastorales du sud. Les 465 autres sont situées dans des catégories de régions rencontrées notamment en bordure de la frontière franco-belge. Le profil de ces dernières et leurs résultats technico-économiques sont présentés dans le tableau 1, en regard du profil et des résultats moyens de l'ensemble des élevages spécialisés ovins français.

Dans ce tableau, les données économiques ne considèrent que ce qui est directement affectable à l'atelier ovin. Suite à la réforme de la Politique Agricole Commune décidée en 2003, la France a appliqué à partir de 2006 un découplage partiel (50%) des primes brebis et des primes supplémentaires dites de 'région défavorisée'. Les parties découplées de ces primes, tout comme les éventuelles primes bio et les primes agri-environnementales non spécifiques à l'atelier ovin, ne sont donc pas considérées dans les aides et dans l'établissement de la marge brute.

La marge brute moyenne obtenue par les éleveurs français fut de 60 € par brebis en 2006, sur des exploitations comptant 393 brebis et 63 ha de surface fourragère principale (SFP). Cette marge fut obtenue par une productivité de 1,14 agneau par brebis, un prix de vente de 89 € par agneau et des aides directes à la production ovine de l'ordre de 20% des produits.

Ces résultats moyens englobent les résultats obtenus dans les régions de hautes montagnes, résultats affectés par les conditions de milieu et le moindre potentiel des races élevées dans ces conditions (productivité numérique : 0,90 ; prix de vente des agneaux : 81 € (carcasses de 16,1 kg) ; marge brute : 45 €).

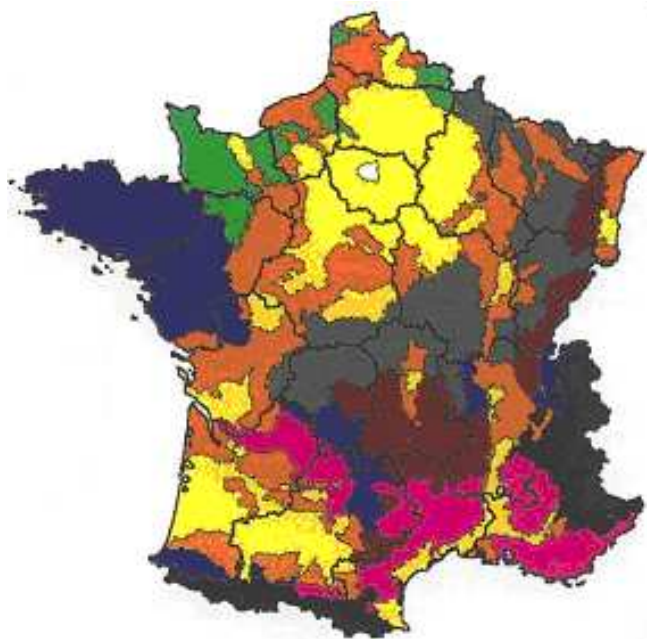
C'est dans les zones fourragères et intensives que la meilleure marge brute a été obtenue, en l'occurrence 70 € par brebis. Cette marge est essentiellement due à l'excellent taux de fertilité des brebis (97%) et à leur bonne prolificité (160 %), desquelles découle la meilleure productivité numérique régionale : 1,33 agneau par brebis. Ces bons résultats de reproduction compensent des charges d'alimentation directes évaluées à 37 € par brebis (31 € de moyenne nationale), montant régional le plus important notamment de par une charge en concentré par brebis de 194 kg (156 kg de moyenne nationale).

Un revenu disponible de 15.430 € par travailleur

Les Réseaux d'élevage français ont synthétisé les résultats technico-économiques de 178 exploitations de référence spécialisées en production d'ovins viande, dont 100 situées dans des catégories de régions limitrophes de la frontière franco-belge. Le profil et les résultats technico-économiques de ces exploitations sont présentés dans le tableau 2,

Tableau 1 – Profil et résultats technico-économiques des exploitations spécialisées ovins de la Banque de Données Nationale

EXPLOITATIONS SPECIALISEES EN OVIN VIANDE				
	France	Régions		
		de cultures dominantes de mixité élevages et cultures	herbagère du Nord-Ouest de cultures fourragères dominantes et intensives	herbagère du Centre et de l'Est
Nombre d'élevages	987	151	142	172
EXPLOITATION				
Surface Agricole Utile (ha)	72	61	41	104
Nombre de brebis	393	406	299	429
UGB ovine (%)	99	100	99	99
SFP / SAU (%)	87	87	83	89
UGB /ha SFP	1,2	1,3	1,4	1,1
Parcours (ha)	38	20	0	3
ATELIER OVIN				
% mise bas	94	92	97	91
% prolificité	144	143	160	143
% mortalité agneaux	13	14	14	13
% productivité numérique	114	110	133	107
Poids des agneaux - kg	17,3	17,7	17,6	18,2
Prix des agneaux - €	89	91	92	93
Produit brut ovin/brebis - €	104	103	125	98
% d'aides ovines/produit brut	20	20	15	20
Solde sur coût alimentaire - €	71	71	86	70
Marge brute/brebis - €	60	61	70	58



en regard de ceux de l'ensemble des élevages spécialisés ovins français.

Les résultats obtenus dans les fermes du Socle National sont meilleurs que ceux des fermes de la Banque de Données Nationale, ce qui est logique puisqu'elles sont cataloguées de 'fermes de référence'.

La marge brute dégagée par brebis y est en moyenne de 68€, soit 8€ de plus que dans la moyenne des exploitations. Le total des aides octroyées compte pour 41 % dans les produits engrangés par l'exploitant et 37 % de ces aides sont des aides agri-environnementales (dites du 2nd pilier). En

Les systèmes spécialisés ovins en quelques chiffres



400 brebis
1,14 agneau produit par brebis
17,3 kg de carcasse par agneau
89 € obtenus par agneau
20 % d'aides ovines / produit brut ovin
60 € de marge brute par brebis

finalité, le revenu moyen disponible par Unité de Travail Annuel (UTA) est de 15.430 € sur l'ensemble des fermes de référence.

Paradoxalement, c'est dans les fermes situées dans les régions où le produit brut total/UTA est le plus faible (les zones pastorales du Sud, les zones des montagnes humides et les zones de hautes montagnes) que le revenu disponible/UTA est le plus important, et ce de par les moindres charges (% Excédent Brut d'Exploitation (EBE)/Produit brut plus élevé) et investissements (% annuités/EBE moindres) consentis par les exploitants de ces régions, qui bénéficient notamment d'importantes surfaces de parcours (tableau 3).

Tableau 2 – Profil et résultats technico-économiques des exploitations spécialisées ovins du Socle National

EXPLOITATIONS SPECIALISEES EN OVIN VIANDE				
	France	Régions		
		de cultures dominantes de mixité élevages et cultures	herbagère du Nord-Oues de cultures fourragères dominantes et intensives	herbagère du Centre et de l'Est
Nombre d'élevages	178	26	35	39
EXPLOITATION				
Main d'œuvre (UTA)	1,6	1,6	1,5	1,5
Surface Agricole Utile (ha)	74	84	68	95
Nombre de brebis	546	613	501	620
UGB /ha SFP	1,3	1,2	1,4	1,2
Parcours (ha)	55	47	0	0
ATELIER OVIN				
% productivité numérique	117	119	136	106
Marge brute/brebis - €	68	69	79	64
RESULTATS ECONOMIQUES GLOBAUX				
Produit brut total/UTA - €	60440	62970	66740	68420
Ovin/Produit brut total - %	69	72	75	71
Aides/Produit brut total - %	41	39	29	37
Aides '2nd pillier'/Aides tot, - %	37	34	25	29
Excédent Brut d'Exploitation/UTA -	24010	23780	22540	23750
EBE/Produit brut - %	36	33	31	32
Annuités/EBE - %	44	48	56	59
Revenu disponible/UTA - €	15430	14330	13860	11690

Tableau 3 – Profil et résultats technico-économiques des exploitations spécialisées ovins du Socle National

EXPLOITATIONS SPECIALISEES EN OVIN VIANDE

	France	Régions		
		Pastorale du Grand Sud	des montagnes humides	des hautes montagnes
Nombre d'élevages	178	37	27	14
EXPLOITATION				
Main d'œuvre (UTA)	1,6	1,8	1,6	1,9
Surface Agricole Utile (ha)	74	67	72	35
Nombre de brebis	546	535	509	429
UGB /ha SFP	1,3	1,4	1,2	1,9
Parcours (ha)	55	167	22	129
ATELIER OVIN				
% productivité numérique	117	116	113	98
Marge brute/brebis - €	68	70	52	72
RESULTATS ECONOMIQUES GLOBAUX				
Produit brut total/UTA - €	60440	56120	55400	38840
Excédent Brut d'Exploitation/UTA	24010	28420	23100	18930
EBE/Produit brut - %	36	43	37	41
Annuités/EBE - %	44	28	36	26
Revenu disponible/UTA - €	15430	21750	15590	14800

Augmenter sa productivité numérique pour diminuer la consommation de concentré

Au travers des données technico-économiques collectées, l'Institut de l'Élevage a démontré qu'une augmentation de la productivité des brebis n'interférerait pas sur la marge brute de l'atelier ovin uniquement par une augmentation des produits, mais aussi par une réduction des consommations de concentré par kg d'agneau produit.

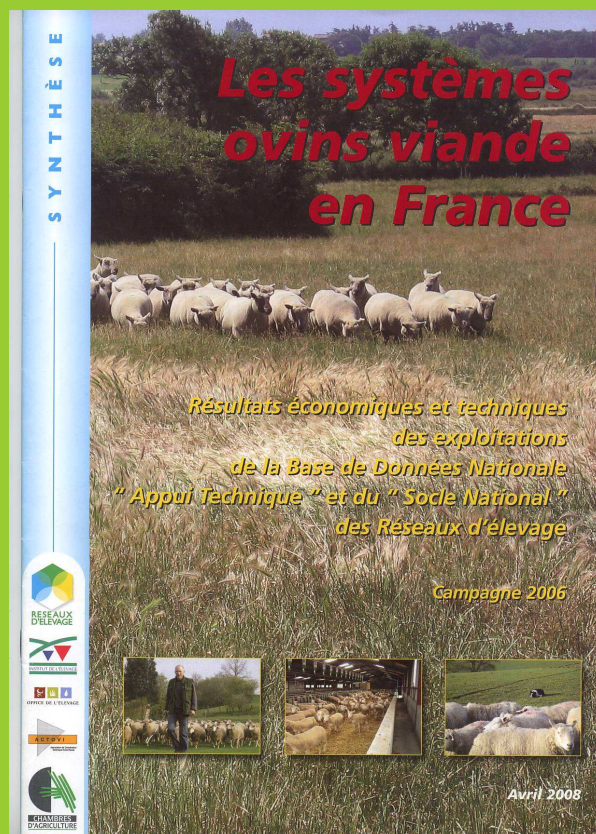
En moyenne, toutes exploitations confondues, la consommation de concentré par l'ensemble des animaux présents sur l'exploitation passe de 8,9kg par kg de carcasse produit à 7,2kg lorsque la productivité pondérale des brebis est respectivement inférieure à 15kg de carcasse et supérieure à 25kg (moyenne des quartiles médians). La variabilité observée est d'autant plus importante que la productivité est faible. Ainsi, l'écart de consommation entre les moyennes des quartiles inférieures et supérieures est de 11kg par kg de carcasse inférieure à 15kg et de 5,4kg pour celles supérieures à 25 kg.

Entre les différentes zones d'élevage, on observe des différences de consommation de concentré importantes, dues notamment aux spécificités régionales en matières de type de production, de races et de conditions de milieu. Au sein d'une région, pour des systèmes techniques plus comparables, de fortes différences de consommation par kg de carcasse produit subsistent entre les élevages à forte productivité numérique et ceux à faible productivité numérique. Cette différence fluctue de 26 à 44 % selon les zones d'élevage.

Dans la zone herbagère du Centre et de l'Est, il faut en

Tableau 4 – Productivité pondérale et quantité de concentré consommé

Classe de productivité pondérale (kg carc.agn/brebis)	Données	Zone herbagère du Centre et de l'Est
Quartile inférieur	Productivité numérique	0,83
	Productivité pondérale	13,3
	Concentré total/brebis	139
	Concentré total/kg agneau	10,4
	Solde sur coût alim./brebis	49
Groupe médian	Productivité numérique	1,06
	Productivité pondérale	19
	Concentré total/brebis	146
	Concentré total/kg agneau	7,7
	Solde sur coût alim./brebis	72
Quartile supérieur	Productivité numérique	1,35
	Productivité pondérale	24,9
	Concentré total/brebis	186
	Concentré total/kg agneau	7,5
	Solde sur coût alim./brebis	90
Moyenne générale	Nombre d'élevage	191
	Productivité numérique	1,08
	Productivité pondérale	19
	Concentré total/brebis	154
	Concentré total/kg agneau	8,3
	Solde sur coût alim./brebis	71



Brochure (24 p.) à commander à :

Technipel SARL - Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12
Tél : 0033 1 40 04 51 71
Technipel@inst-elevage.asso.fr

moyenne un total de 8,3 kg de concentré pour produire un kg de carcasse (tableau 4). Dans les élevages à forte productivité pondérale (24,9 kg de carcasse/brebis), cette consommation est réduite à 7,5 kg. Elle est de 10,4 kg dans les élevages les moins productifs (13,3 kg de carcasse/brebis), soit 39 % de plus.

Maîtriser ses coûts de production pour se garantir un revenu

A l'heure où le prix des matières premières est à la hausse et met à mal le revenu et le moral des éleveurs et où la succession des réformes de la politique agricole commune n'offre plus de stabilité à long terme aux aides à l'agriculture, améliorer sa productivité est plus que jamais nécessaire pour se garantir un revenu.

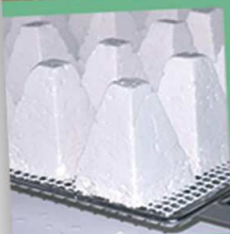
Maîtriser ses coûts de production est devenu capital pour pouvoir réagir à tout instant aux aléas des marchés. Compétences techniques et ouverture d'esprit sont les outils essentiels de cette maîtrise.

NOUVEAU



Cat Alliance

Catalogue de l'Alliance Pastorale 2008-2009
Pour l'élevage Depuis 1933...



Je désire recevoir gratuitement...

Le catalogue général "Elevage"

Le catalogue Fromagerie / Laiterie

Le catalogue "Grillages"

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

L'Alliance en Belgique
Rue de Mielmont 1
5190 Onoz
Tél. 0497/455 183
info@alliancepastorale.be
www.alliancepastorale.be

Le CATALOGUE ELEVAGE 2008-2009

Plus de 240 pages... **Demandez-le, il est gratuit !**
par téléphone au 00.33.5.49.83.30.48, par fax au 00.33.5.49.83.30.50

Livraison groupée à tarif préférentiel...

Le tarif de la livraison groupée est fixé à 90€, dans la limite de 3m de plancher, et pour un minimum de 300€ de commande.

Nutribassin moutons à l'ail



Eloigne mouches et autres insectes (tels que les culicoïdes transmettant la langue bleue) de vos moutons !!!

Bassin à lécher (15 Kg) sur support Sérolac pour moutons

Apport de minéraux, oligoéléments et vitamines.



***Nutribassin moutons à l'ail* est supplémenté en ail et autres plantes insectifuges.**

Mode d'emploi : laisser *Nutribassin moutons à l'ail* à disposition des animaux dès leur plus jeune âge, tant à la bergerie qu'en herbage.

Ets Pierre LALOUX s.a.

Zone Industrielle de SCLAYN-ANTON

B 5300 ANDENNE



NUTRILOR

NUTRITION-SANTÉ ANIMALE

Tél (085) 84 60 36

Fax (085) 84 91 09

Que faire de ses eaux blanches ?

Nicolas Triollet (Nitrawal)

Les activités d'élevage laitier génèrent, en plus des engrais de ferme traditionnels comme le lisier ou le fumier, des effluents caractérisés de « peu chargés ». Parmi ceux-ci se trouvent notamment les eaux vertes issues du nettoyage des quais de la salle de traite et les eaux blanches qui sont les eaux issues du nettoyage du matériel de traite et du refroidisseur.

En atelier caprin et ovin, le lavage de l'aire d'attente est peu fréquent du fait de la consistance des déjections (sèches), c'est pourquoi généralement seuls les eaux blanches sont rencontrées.

La gestion de ces eaux blanches n'est pas aisée et de nombreuses questions surgissent quant à leur devenir et ce, d'autant plus que la réglementation interdit tout rejet direct dans le milieu.

Le volume produit ?

Le volume d'eaux blanches est variable et dépend du type de salle de traite. Toutefois la réglementation wallonne n'impose pas de volume d'eau blanche, l'exploitant peut se baser sur ses propres valeurs qui peuvent être plus réalistes pour autant qu'il en assure correctement la gestion.

Comment les gérer ?

L'agriculteur pourra gérer ses eaux blanches comme des effluents d'élevage. Sinon, les eaux blanches seront assimilées à des eaux usées domestiques.

Il existe différentes solutions pour gérer ses eaux blanches:

- le costockage suivi d'un épandage ;
- le traitement en système individuel d'épuration ;
- le déversement à l'égout ;
- la gestion séparée des étapes de nettoyage.

Costockage suivi d'un épandage

Les eaux blanches peuvent être mélangées avec les lisiers et les purins. Toutefois, il faudra comptabiliser 6 mois de stockage comme c'est le cas pour ces engrais de ferme.

Traitement en système individuel d'épuration

En régime d'assainissement autonome, une épuration indi-

viduelle des eaux blanches peut s'envisager. Vu la composition caractéristique de ces eaux, le dimensionnement devra être étudié par la société qui placera le dispositif d'épuration. Celle-ci devra garantir que son système assurera le traitement des eaux de manière à ce que leur composition finale respecte les conditions de rejet en eaux de surface. Il sera nécessaire d'installer un dégraisseur et une cuve tampon d'une capacité de stockage d'au moins une semaine afin que les acides et les bases se neutralisent et ne perturbent pas la flore bactérienne de la station. Différents systèmes d'assainissement autonome existent tantôt à caractère intensif, tantôt à caractère extensif, selon notamment l'espace disponible sur l'exploitation pour l'installation de tels traitements, parmi lesquels : les micro-stations, le lagunage, les filtres plantés de roseaux,...

Déversement à l'égout

Si l'exploitation se trouve en zone d'assainissement collectif et que la rue est équipée d'un réseau d'égouttage, la solution la plus simple est de rejeter directement les eaux blanches à l'égout. Ce déversement nécessite une autorisation préalable de l'intercommunale qui gère les eaux usées. Cette dernière imposera vraisemblablement la pose d'un bac dégraisseur et d'une fosse tampon comme condition minimale avant le déversement en guise de mesure de précaution vis-à-vis des risques respectivement de colmatage des conduites et d'altération du béton. Les eaux issues d'un atelier fromager ne peuvent être considérées comme des eaux usées domestiques. Dès lors dans ce cas, ces eaux doivent être traitées et ne peuvent être rejetées directement à l'égout.

Gestion séparée des étapes de nettoyage

Il est possible de gérer séparément les trois étapes de nettoyage (prélavage, lavage, rinçage) en plaçant une vanne trois voies sur l'évacuation des eaux, ce qui permet de diminuer les volumes d'eau consommés et les volumes à stocker.

Voici différents exemples :

- eaux de prélavage rejetées dans la fosse à lisier ou distribuées aux veaux ;
- eaux de rinçage utilisées pour nettoyer les quais ;
- eaux de rinçage récupérées pour le prélavage lors de la traite suivante.

Dans certains cas, il se peut que les eaux de rinçage puissent être rejetées directement dans le milieu naturel si leur composition respecte les conditions de rejet.

Nitrawal asbl
47, Chaussée de Namur
5030 Gembloux
081 / 62 73 07

La gestion des effluents de fromagerie fermiers

Extraits d'un dossier publié par le P.E.P. Caprin (<http://www.pep.chambagri.fr/caprins/html/contenu/pdf/D01302.pdf>)

Les eaux blanches issues d'un atelier fromager sont 3 fois plus chargées en matière organique que des eaux usées domestiques. Dans le cas de rejet du petit-lait, le mélange eaux blanches + lactosérum est 12 à 15 fois plus chargé que les eaux usées domestiques. Ainsi, les rejets d'un atelier fromager ne doivent pas être négligés en terme de pollution.

Pour le moment, la réglementation est assez floue, mais le rejet direct des effluents est interdit. Afin de devancer une éventuelle contrainte réglementaire, une réflexion doit être engagée sur la gestion de ces effluents.

Selon que le lactosérum est rejeté ou non, l'impact en terme de pollution de l'activité fromagère est très différente. La valorisation du petit-lait (distribution animale) est une voie à encourager car elle permet un abaissement important de la concentration des rejets. Si cette solution n'est pas envisageable, il faut se tourner vers des systèmes de traitement plus lourds.

Différents procédés de traitement des eaux blanches sont abordés par le PEP caprin:

Fosse toutes eaux puis épandage

Après 4 à 5 jours de présence dans une fosse toutes eaux, on obtient 30% d'abattement sur la DCO. Un épandage classique disposé en aval permet de compléter l'épuration.

Epandage gravitaire

Cette pratique testée par la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie et validée par l'Agence de l'Eau consiste à épandre en continu par un simple tuyau les eaux blanches dans des terrains pentus. Le principe repose sur une épuration biologique par le sol permettant un abattement de plus de 80%. Le tuyau doit être déplacé régulièrement pour éviter une saturation du sol. Un long temps de repos (5 ans) doit être respecté avant d'épandre sur une même surface.

Caractéristiques des rejets d'atelier fromager

	pH	Volume par litre de lait	DCO (g/l)	DCO/DBO5
Type d'effluent				
Eaux blanches	5,5 à 6,2	3 à 4	2 à 3	1,3 à 1,4
Lactosérum	4,3	0,75	50 à 70	1,5
Mélange	4 à 4,5	4 à 5	10 à 12	1,7 à 1,8
Eaux domestiques	7 à 8	150 l par personne	0,8	1,9

Le pH (Potentiel Hydrogène), indicateur bien connu en fromagerie, exprime l'acidité des rejets, variable en fonction du type de transformation (caillé lactique, pâte pressée, etc...) et des lessives utilisées (acide ou basique).

La DCO (Demande Chimique en Oxygène) permet de quantifier la matière organique présente dans l'effluent. Dans le cas des effluents de fromagerie, la pollution étant essentiellement de type organique, la DCO est un indicateur très important.

La DBO5 (Demande Biologique en Oxygène) représente la fraction de matière organique soluble dont la dégradation est assurée en 5 jours par les bactéries. Il s'agit de la proportion de matière organique facilement biodégradable.

Rapport DCO/DBO5 : critère de biodégradabilité

Système SBR (Sequencing Batch Reactor)

Le procédé de cette micro-station d'épuration élaboré par le Laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement de l'INRA de Narbonne et commercialisé par la société "Les Ateliers d'Occitanie" repose sur le principe des boues activées. L'abattement est très important et permet un rejet direct dans le milieu naturel après traitement. Les boues produites doivent ensuite être épandues.

Exemple d'une exploitation de 80 chèvres produisant au pic 300 l de lait

Si seules les eaux blanches sont rejetées, on obtient l'équivalent des rejets de 15 personnes.

Volume eaux blanches : $3 \times 300 = 900$ l.

Quantité de DCO : $900 \times 2 = 1\,800$ g.

En revanche, si le lactosérum est rejeté avec les eaux blanches, on passe à un équivalent de 120 personnes, soit 1 chèvre représente 1,5 équivalent-habitant.

Volume eaux blanches + lactosérum : 1 200 l.

Quantité de DCO : 14 400 g.

Un litre de lait transformé correspond à 60g de DCO, dont 50 g provient du lactosérum et 10g des eaux blanches

Nos vaches polluent-elles plus que les voitures?

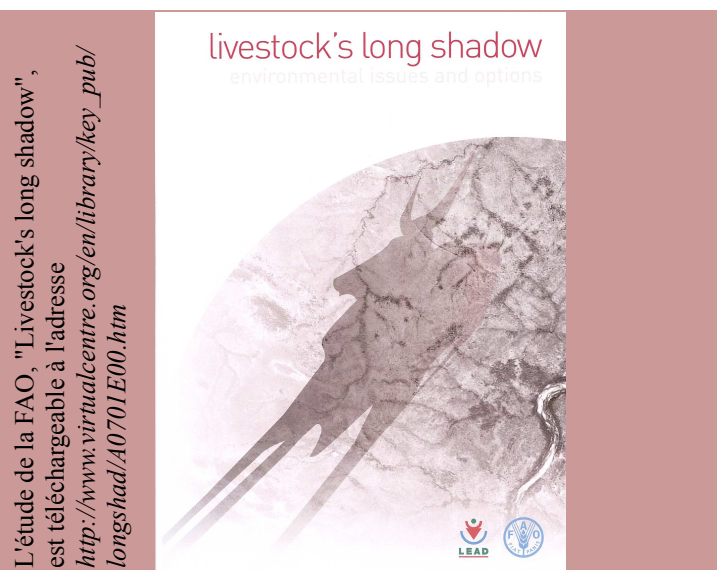
Johanne Dupuis (Ficow)

"Nos vaches polluent plus que les voitures", ce slogan est né d'une publication de l'Organisation mondiale pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) datant de novembre 2006, qui visait à évaluer l'impact de l'élevage sur l'environnement, tant en terme de production de gaz à effet de serre, que de pollution des eaux et d'érosion de la biodiversité.

Progressivement, ce slogan s'est imposé dans l'opinion publique, pour qui l'idée selon laquelle il vaut mieux renoncer à un steak qu'à une promenade motorisée s'installe peu à peu. Dans de nombreux débats, "manger durable" s'apparente aujourd'hui à "manger moins de viande".

Sans vouloir nier les effets néfastes sur la santé d'un excès de consommation carnée, il s'agit ici de remettre en question ce credo issu d'une analyse un peu (voire tout à fait) raccourcie de l'étude FAO, et de tirer de cette étude une autre conclusion: "manger durable" c'est "manger des viandes produites de manière durable".

Que dit l'étude de la FAO?



L'élevage est responsable de 18% des Gaz à Effet de Serre (GES) produits par l'activité humaine, au niveau mondial

Les 5 secteurs principalement responsables des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial sont le secteur de l'énergie, de l'industrie, des déchets, du changement d'utilisation des sols et des forêts, et de l'agriculture. La quantité globale de gaz à effet de serre émise par ces 5 secteurs d'activité est estimée à 33 à 40 milliards de tonnes (équiva-

Tableau 1. Répartition des émissions mondiales de gaz à effet de serre dues à l'élevage, selon leur origine et selon le gaz émis.
Source: "Livestock's long shadow", FAO, Rome (2006)

	CO2 (M°T)	CH4 (M°T)	N2O (M°T)	PRG	Emissions en équivalent CO2 (M°T)	Contribution aux émissions totales (%)
Déforestation	2400			1	2400	36,03%
Désertification	100			1	100	1,50%
Dégradation du sol	28			1	28	0,42%
Energie fossile production azote minéral	41			1	41	0,62%
Energie fossile en ferme	90			1	90	1,35%
Rumination		86		23	1978	29,69%
Dégradation du fumier		18		23	414	6,21%
Transformation des produits animaux	100			1	100	1,50%
Transport des produits animaux	0,8			1	0,8	0,01%
Volatilisation N minéral			0,2	296	59,2	0,89%
Volatilisation N légumineuse			0,5	296	148	2,22%
Lessivage azote minéral			0,7	296	207,2	3,11%
Stockage N effluents d'élevage			0,7	296	207,2	3,11%
Pertes lors de l'épandage des fumures org.			1,7	296	503,2	7,55%
Pertes après l'épandage (volatilis., lessivage)			1,3	296	384,8	5,78%
Total	2759,8	104	5,1		6661,4	100,0%

M°T: millions de tonnes

CO2: Gaz carbonique

CH4: Méthane

N2O: Protoxyde d'azote

PRG: Pouvoir Réchauffant Global: le protoxyde d'azote a par exemple un PRG 296 fois plus élevé que le gaz carbonique

Emissions en équivalent CO2: on multiplie la quantité de gaz émise par le PRG de ce gaz.

lents CO₂), dont 18% en provenance de l'élevage (bovins, porcins, volaille, ovins et caprins).

Au niveau de l'élevage, trois gaz sont pointés du doigt: le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Ces gaz n'ont pas le même impact sur l'environnement: l'effet de serre du N₂O, exprimé par son Pouvoir de Réchauffement Global, est 296 fois supérieur à celui du gaz carbonique (Tableau 1). Ainsi, au niveau de l'élevage, même si les émissions de N₂O sont négligeables en rapport à la quantité globale de gaz émise (5,1 T sur un total de 2868,9T soit 0.17%), en terme d'équivalents gaz carbonique, il représente 22% des émissions.

Le tableau 1 résume les principales causes d'émissions de GES identifiées par la FAO, dans le cadre des activités d'élevage: la déforestation, la rumination, la gestion des effluents d'élevage, la fertilisation minérale azotée et la dégradation du sol.

36% des émissions de GES liées à l'élevage sont dues à la déforestation

Lors du déboisement d'une parcelle, une grande quantité de gaz carbonique, issu de la végétation et du sol, est relâché dans l'atmosphère, et ce d'autant plus si le déboisement est effectué par brûlis, technique la plus courante.

Or, la production animale est aujourd'hui la force motrice de la déforestation, et ce principalement en Amérique Latine, où le défrichage de nouvelles terres à destination de l'élevage (pâturages + cultures) est estimé à 3 millions d'hectares par an. Malgré la difficulté d'estimer de manière précise les quantités de carbone libérées lors de la déforestation, la FAO en évalue les émissions de gaz carbonique à 2.4 milliards de tonnes par an.



PHOTO: http://fr.ohmyglobe.com/fileadmin/vpl/photos_vpl/large/2007-01-19-03-01-28-champs-de-colza-pres-de-Chartres.jpg

La faible efficacité de l'utilisation animale de l'azote est souvent dénoncée; on entend ainsi souvent l'affirmation selon laquelle: "il faut 7kg de protéines végétales pour produire 1kg de protéine animale". Selon la FAO, si la vache laitière atteint une efficacité de 40%, le bovin viandeux doit se contenter d'une efficacité de 5%! Ce qui veut dire que pour 100kg d'azote ingéré, seuls 5kg seront effectivement valorisés en production par l'animal... Dans le cas du bovin à viande, cette très faible efficacité est due en partie à la taille des animaux, à leur longue période de gestation et à leur métabolisme de base élevé. L'azote qui n'est pas ingéré est donc rejeté dans les effluents d'élevage...

Cependant, cet azote non assimilé n'est pas entièrement gaspillé puisque lors de l'épandage des effluents d'élevage, une partie de celui-ci entre à nouveau dans le circuit de production.

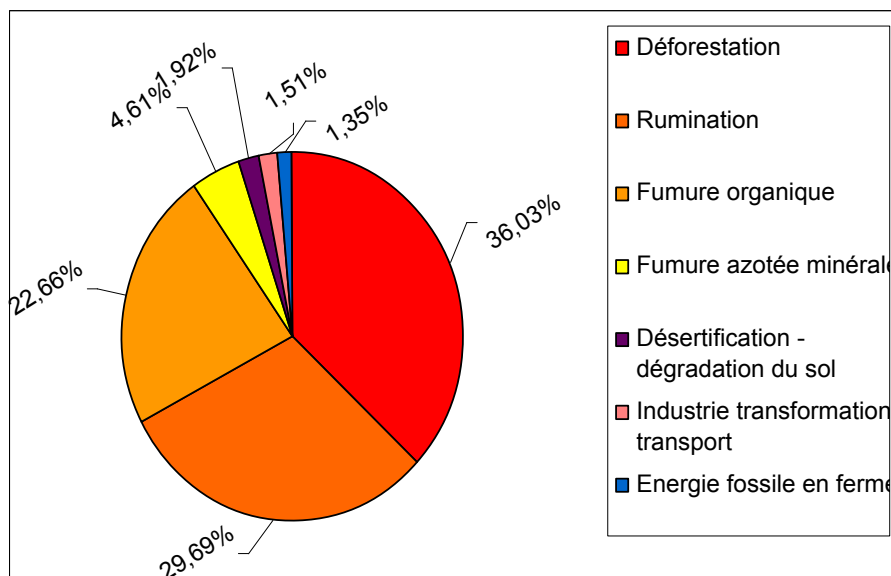
D'autre part, la FAO cite un auteur (Smil (2002)) selon lequel il est inopportuniste de considérer l'inefficacité d'utilisation de l'azote par les ruminants à leur désavantage, à partir du moment où ceux-ci sont exclusivement nourris à l'herbe, ou à partir de co-produits de cultures indigestes pour d'autres espèces animales (paille, tourteaux d'oléagineux,...).

Près de 30% des émissions de GES liées à l'élevage sont dues à la rumination

La rumination inclut une phase de fermentation microbienne, au cours de laquelle les fibres sont digérées pour produire les nutriments des animaux; cette fermentation entraîne la production de méthane, qui est exhalé par les animaux. Le méthane est également produit lors de la digestion des autres animaux domestiques, mais en plus petite quantité.

La FAO évalue la quantité de méthane émise lors de la rumination à 86 millions de tonnes par an, soit 29.6% des émissions de GES liées à l'élevage.

De nombreux facteurs influencent la quantité de méthane émise lors de la rumination, parmi lesquels le poids vif de l'animal, son niveau de performance (lait, croissance, reproduction) et son niveau d'ingestion, le mode de production (pâturage, système



Graphique 1. Origine des émissions de GES liées aux activités d'élevage

mixte, système industriel) et la digestibilité de la ration. Cette dernière détermine le taux de conversion en méthane de la ration, c'est-à-dire la quantité de méthane produite par kilo ingéré: plus une ration est digestible, moins la quantité de méthane émise est élevée. Améliorer la qualité des fourrages contribue ainsi à limiter l'émission de méthane liée à la rumination.

En l'absence de ces données liées aux modes de production dans de nombreux pays, des facteurs d'émission standards sont utilisés pour le calcul des émissions de méthane.

Désertification et dégradation du sol

Le sol est le réservoir de carbone terrestre le plus important, avec un stock deux fois plus important que dans le règne végétal ou dans l'atmosphère.

Le stock de carbone dans le sol est toutefois instable et peut être altéré par décomposition et minéralisation de la matière organique. Cette altération de la matière organique du sol peut avoir plusieurs origines: la déforestation, nous l'avons déjà dit, mais également l'usage de pratiques culturales inappropriées, et le surpâturage menant à la désertification dans les pays où les troupeaux divaguent en sur-nombre. Hors déforestation, les émissions de gaz carbonique liées à la minéralisation de la matière organique du sol sont estimées à 128 millions de tonnes annuellement.

Fumure azotée minérale

La fumure azotée minérale est source de gaz à effet de serre à plusieurs niveaux: de par la combustion d'énergie fossile liée à sa production d'une part, mais également de par la formation de protoxyde d'azote après épandage (par volatilisation et lessivage de l'azote). Au total, les émissions de GES liées à l'utilisation de fumures azotées minérales représentent près de 5% des émissions liées à l'élevage.

Fumures organiques

La décomposition anaérobie des effluents d'élevage libère 18 millions de tonnes de méthane, selon les estimations de la FAO. Ce phénomène concerne essentiellement les effluents liquides, principalement stockés en lagunes ou citernes. Les effluents épandus sur champs ou sur prairies, ou les fumiers plus secs ne produisent pas de quantité significative de méthane. Ces émissions de méthane représentent à elles seules 6.21% des émissions totales de GES liées à l'élevage...

Concernant les effluents d'élevage, il faut également prendre en considération l'émission de protoxyde d'azote (N₂O), que ce soit pendant le stockage, l'épandage ou après l'épandage sur champs.

Lors du stockage des effluents d'élevage, une très faible proportion de l'azote est transformée en N₂O. Cette trans-

L'étude FAO met en évidence les nuisances de l'élevage en terme d'environnement, sans en présenter les aspects bénéfiques, telles le rôle de la fumure organique dans le maintien de la fertilité des sols et le stockage de carbone dans les prairies, plus important que dans les terres de culture.

Par ailleurs, dans de nombreuses régions, la nature du sol en fait une terre d'élevage, la prairie étant l'occupation du sol la plus indiquée... Que serait l'Ardenne sans élevage? Une immense pépinière de sapins de Noël?



formation requiert une première phase aérobie, suivie d'une phase anaérobie. Ceci peut survenir dans le cas d'un fumier relativement sec, dans lequel subsisteraient des poches anaérobies, ou sur lequel il pleut. La quantité de protoxyde émise dépend dès lors du type d'effluent, du système et de la durée de traitement de ces effluents; elle dépend également de la température. Il n'existe à l'heure actuelle que trop peu de données chiffrées concernant ce phénomène et c'est pourquoi les estimations proposées par la FAO, basées sur avis d'expert, contiennent encore leur part d'incertitude.

Après l'épandage, l'émission de protoxyde d'azote par le sol dépend d'un grand nombre de facteurs: la texture donc la saturation en eau du sol, le pH, la teneur en matière organique, le taux d'assimilation par les plantes et les caractéristiques pluviométriques régionales. Cependant, au vu de la complexité des interactions en jeu et des incertitudes concernant les flux de N₂O qui en résultent, seules sont considérées par la FAO les quantités d'azote épandues, auxquelles un taux d'émission de N₂O par kilo d'azote épandu est appliqué.

Finalement, une partie de l'azote épandu est lessivé et les émissions de protoxyde d'azote lors de ce phénomène sont estimées sur base des quantités d'azotes supposées lessivées d'une part, et d'un taux d'émission par kilo d'azote de l'autre.

Un mode de production durable réduit de 40% les émissions de GES

Les émissions de GES liées à l'élevage et identifiées par la FAO à présent mieux cernées, une première réflexion concerne le poids que représentent la déforestation et la dégradation du sol dans les émissions totales de GES liées à l'élevage (40%). Dans le sens de notre adage "manger mieux c'est manger des viandes produites durablement", il apparaît ainsi qu'une vache élevée dans un système d'élevage n'impliquant ni déforestation ni dégradation du sol pollue près de 2 fois moins que la "vache FAO"!

Dans nos régions, ce système d'élevage implique deux pratiques:

- * utiliser une source protéique locale (culture ou co-produits), ceci afin d'éviter notamment le soja, dont la culture est une des principales causes de déforestation au Brésil

- * avoir des pratiques culturales permettant le maintien de la matière organique du sol.

Dans d'autres régions (zones de déforestation et de désertification), la FAO préconise une intensification de l'agriculture, et la fin de la divagation des animaux, principale responsable de la désertification.

Rumination, effluents d'élevage: encore de nombreuses imprécisions dans l'estimation des émissions

Selon la FAO même, les pratiques d'élevage ont un impact sur les émissions de méthane lors de la rumination; mais étant donné le manque de données existantes à ce sujet, elle n'en tient pas compte pour l'estimation des émissions de CH₄ au niveau mondial.

Les recommandations de la FAO pour réduire les émissions de CH₄ lors de la fermentation entérique sont cependant d'*"accroître l'efficacité de la production animale et de l'agriculture fourragère (et d') améliorer l'alimentation des animaux pour réduire la fermentation entérique et partant, les émissions de méthane"*. Une meilleure utilisation de l'énergie apportée par l'aliment diminue la quantité de méthane produit. Ceci peut s'obtenir notamment par l'amélioration de la digestibilité des fourrages.

Au niveau des effluents d'élevage, de grandes inconnues persistent quant à l'impact des conditions climatiques et des modes de gestion des effluents sur les émissions de méthane et de protoxyde d'azote. Ensemble, ces émissions représentent cependant 22% des émissions globales! Des pratiques telles la couverture des fumières, le compostage, le choix du moment opportun pour l'épandage et une bonne maîtrise du taux de matière organique du sol sont autant de facteurs permettant d'influer sur les émissions de GES lors du stockage et de l'épandage.

Dès lors, et sans pouvoir le chiffrer (la FAO ne le faisant pas elle-même), il est tout à fait concevable d'estimer que des pratiques d'élevage telles la distribution d'une ration suffisante

ment énergétique, de fourrages de qualité, le compostage et la couverture de la fumière, l'épandage sur un sol riche en matière organique permettraient de diminuer sensiblement les émissions de GES liées à l'élevage, en diminuant les émissions lors de la rumination et lors de la gestion des effluents d'élevage.

Enfin, en ce qui concerne les effluents d'élevage, il faut par ailleurs souligner l'immense rôle qu'ils jouent dans le maintien de la fertilité des sols, tant au niveau de la composition chimique que de la structure de la couche arable.

Encourager des pratiques durables au niveau de l'élevage... et le choix responsable du consommateur

L'étude de la FAO a le grand mérite d'attirer l'attention sur les problématiques environnementales liées à certaines pratiques d'élevage actuelles. La responsabilité du monde de l'élevage est de remettre ces pratiques en question et de mettre en évidence des modes de production plus durables: intensifs, productifs, basés sur des intrants locaux et sur le travail en cycle fermé, notamment pour l'azote.

La responsabilité des scientifiques est certainement d'affiner la précision des données sur lesquelles ils s'appuient, notamment concernant les émissions de GES des effluents d'élevage, tant les études qu'ils produisent, même basées sur des estimations à la grosse louche, peuvent influencer l'opinion publique. La responsabilité des faiseurs d'opinion est par ailleurs de vérifier et d'analyser avec nuance les sources d'information sur lesquelles ils se basent, afin de mettre chacun face à ses responsabilités: la "vache FAO" ne doit pas être le bouc émissaire.

Enfin, la responsabilité du consommateur, une fois de plus est d'effectuer des choix clairs dans ses actes de consommation: entre un steak durable et une promenade motorisée, le choix opportun en matière d'émissions de GES n'est peut-être plus... celui qui l'arrange le mieux?

Les émissions de GES estimées par la FAO sont présentées en émissions globales au niveau mondial. S'il est incontestable que l'élevage est pratiqué dans le monde entier, une grande partie de la population mondiale n'est pas (encore) motorisée! Qu'advient-il des émissions de GES du secteur transport si la population mondiale acquiert notre niveau de motorisation?



Lait de chèvre... Santé!



L'association flamande des élevages de chèvre professionnels (Vlaamse Beroepsgeitenhouderij) publie une brochure visant à mettre en évidence les atouts santé du lait de chèvre.

Selon les auteurs, le lait de chèvre a plus d'un tour dans son sac. Différents atouts sont en effet aujourd'hui à l'aube d'être mis en évidence, déjà détectés dans des tests in vitro ou sur des animaux mais devant encore être confirmés par des tests cliniques:

- * en tant que source d'éléments minéraux: les minéraux présents dans le lait de chèvre le sont sous une forme bien utilisable par l'organisme; ceci est particulièrement important pour le calcium, dont la plus grande disponibilité dans le lait de chèvre en fait un moyen de prévention contre l'ostéoporose

- * le lait de chèvre aurait un rôle à jouer dans la prévention des maladies cardio-vasculaires, en diminuant le taux de cholestérol sanguin, en stimulant le système anti-oxydant du corps, en prévenant l'obésité, le diabète de type II et la formation de caillots sanguins.

- * le lait de chèvre renforce le système immunitaire, par son importante teneur en oligosaccharides.

Par ailleurs, une grande partie de ces avantages santé (prévention de l'ostéoporose, de l'athérosclérose, des stress oxydatifs) est perdue lors de la pasteurisation. Le lait cru présente d'autres avantages, telle une meilleure valeur nutritionnelle (vitamines, minéraux, protéines et matières grasses).

Fromages de chèvre et de brebis fermiers de Wallonie

En collaboration avec la Ficow, l'APAQ-W publie ces prochaines semaines une brochure présentant les producteurs de fromage de chèvre et de brebis fermiers de Wallonie, à l'attention des consommateurs professionnels, principalement l'Horeca.

Bon nombre de chefs, amateurs de produits du terroir, déplorent aujourd'hui la difficulté de "dénicher" les produits fermiers à proximité de chez eux. Cette brochure a donc pour objectif de les y aider.

En complément à la description des élevages et de la gamme de fromages produits, une série d'idées de recettes sont proposées dans la brochure, en lien avec un site internet qui contient l'ensemble des informations retenues. Ce site pourra par ailleurs être mis à jour à la requête des producteurs (nouveau produit,...), ou présenter de nouvelles exploitations.



Manifestation de la FCO chez les caprins en France

N FRANQUET, dans l'Egide n°51, juin 2008

Il existe 24 sérotypes différents de ce virus. Le sérotype 1 sévit actuellement dans le sud-ouest et les sérotypes 2, 4 et 16 sont présents en Corse. Le sérotype 8 a émergé de façon inattendue en Europe du nord en 2006 et s'est propagé de façon spectaculaire d'est en ouest courant 2007. Il a atteint la France en 2006.

Le virus infecte principalement les ovins mais également les bovins, les caprins et autres ruminants sauvages.

Au cours de l'année 2007, 15 élevages caprins ont été diagnostiqués positifs suite à des contrôles sérologiques mais uniquement 6 élevages montraient des signes cliniques bien visibles dont 2 "élevages atypiques" (animaux de compagnie et parc animalier).

Les manifestations de la FCO chez les caprins sont peu fréquentes.

Cependant, dans certains cas, elles sont identiques à celles observées chez les ovins. Même sans symptôme, les caprins peuvent être porteurs. Les signes cliniques varient d'une simple hyperthermie aux symptômes suivants:

- forte hyperthermie (41°C),
- abattement et anorexie,
- symptômes congestifs et hémorragiques (CIVD),
- langue bleue,
- mortalité en 48h mais morbidité et mortalité très variables,
- chute de la production laitière,
- diarrhée,
- inflammation de la bouche (ulcères) et hypersalivation,
- lésions ulcéro-nécrotiques, croûteuses sur les naseaux.

Des conséquences sanitaires ont été observées sur les bovins et ovins : mortalité, avortements, stérilité transitoire ou permanente (du virus a été retrouvé dans le sperme et des problèmes de retours en chaleur, d'avortement et de stérilité ont été rapportés), perte de poids ou/et de production.

Pour les caprins, deux vaccins vont arriver prochainement: le vaccin commercialisé par le laboratoire Merial contre le sérotype 8 (une primo injection et rappel annuel) et le vaccin commercialisé par Fort Dodge contre le sérotype 1 (deux primo injections et rappel annuel). Le bassin Poitou-Charentes, zone de forte densité caprine, sera prioritaire pour ces vaccinations non obligatoires.

Un site internet entièrement consacré à la FCO

Les organisations professionnelles d'élevage viennent de mettre en ligne un nouveau site d'informations concertées sur la fièvre catarrhale ovine.

Il s'appelle "FCO Info" et est consultable à l'adresse :

<http://www.fcoinfo.fr>

Ce site est géré par l'Institut de l'Élevage et réalisé en commun avec la Fédération nationale des groupements de défense sanitaire (FNGDS), France Upa sélection (FUS), l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination animale (UNCEIA) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).

Il s'adresse aux éleveurs et aux techniciens du développement agricole en complémentarité avec les sites déjà existants accessibles grâce à des liens.

Les différentes rubriques : News/ Maladie et impact/ Prévention/Mouvements/ Europe/ Réglementation /Études/ Ressources permettent d'avoir accès à une information actualisée sur la maladie et son impact sur l'élevage.

Sur ce site, l'internaute trouvera notamment, dès leur parution, les résultats des différents travaux conduits en concertation par les différentes organisations professionnelles agricoles.

Culicoïde avant et après le "repas sanguin"



Le guide d'autocontrôle dans la production primaire prêt à paraître

Communiqué de presse de l'asbl Codiplan, paru à la mi-mai 2008, pour annoncer la parution prochaine du guide d'autocontrôle pour la production primaire, approuvé par l'Afscs en avril 2008.

Le Guide sectoriel de l'autocontrôle pour la production animale vient d'être approuvé par l'AFSCA, le 21 avril 2008. Ce Guide a été rédigé par le Boerenbond, ABS et FWA, regroupés au sein de l'asbl Codiplan. Ce document était attendu dans la mesure où la contribution à l'AFSCA sera doublée en 2009 (= le « malus ») pour les exploitations qui ne disposent pas d'un certificat couvrant l'ensemble de leurs activités. Ce Guide constitue donc la solution pour les nombreuses exploitations mixtes qui avaient fait ou comp-taient faire certifier leur production végétale et pourront désormais aussi faire certifier leur production animale.

Le principe de l'autocontrôle dans l'agriculture n'est pas nouveau. Ce principe est à l'œuvre depuis plusieurs années dans la certification pour divers cahiers des charges: IKM/QFL, Belplume, le GIQF... Les Guides de l'autocontrôle pour le lait cru, les poulets de chair et la production végétale, qui sont intégrés dans ces cahiers des charges, avaient déjà précédemment été approuvés par l'AFSCA. Cette année, les efforts du secteur seront récompensés par une réduction de 15% des cotisations à l'AFSCA pour plus de 3000 exploitations qui sont en ordre pour toutes leurs activités. 90% des exploitations de la chaîne alimentaire pouvant prétendre à ce bonus sont actives dans la production primaire. La plupart de ces exploitations agricoles sont spécialisées dans la production végétale, toutes leurs activités étant couvertes par leur certificat.

Le guide d'autocontrôle dans les secteurs ovins et caprins

Qui est concerné par le guide d'autocontrôle?

"Depuis 2005, tout opérateur de la chaîne alimentaire doit appliquer l'autocontrôle". Dans les secteurs ovins et caprins, les opérateurs de la chaîne alimentaire sont ceux qui détiennent plus de 10 animaux de plus de 6 mois (inventaire SANITEL), et qui paient à ce titre la contribution AFSCA.

Le guide pour la production primaire contient donc un volet ovins- caprins, dans lequel la législation en vigueur concernant la traçabilité, l'hygiène et le bien-être animal est présentée.

Afin d'assurer que le fonctionnement et la certification des divers cahiers des charges dans la production primaire soient efficaces et bien coordonnés, et afin de rassembler les forces disponibles, l'initiative a été prise de fonder une plate-forme

commune. En effet, le nombre d'agriculteurs certifiés (qui s'élève aujourd'hui à 772 pour Belplume, 9.977 pour IKM/QFL et 10.500 pour le Standard GIQF ou le Guide sectoriel production primaire végétale) va probablement augmenter de façon significative au cours des prochaines années. L'objectif d'une telle plate-forme est de simplifier la certification de l'exploitation agricole dans son ensemble. En outre, la plate-forme rassemblera l'expertise disponible des gestionnaires de cahiers des charges comme Belplume, IKM/QFL et Vegaplan.

Dans le même temps, les gestionnaires des systèmes de qualité ont continué à développer une procédure pour atteindre l'interchangeabilité avec des systèmes de qualité comparables à l'étranger (Q&S/QM en Allemagne, VVAk/KKM/IKB Kip aux Pays-Bas, ...). De la sorte, les produits issus des exploitations certifiées peuvent être acceptés dans ces pays sans frais de certification supplémentaires.

Qu'est-ce que l'autocontrôle ?

Depuis 2005, tout opérateur dans la chaîne alimentaire doit appliquer l'autocontrôle. Le principe de l'autocontrôle, au niveau de la production primaire, consiste pour chaque opérateur à s'assurer dans sa propre exploitation que les règles d'hygiène sont respectées, à tenir à jour différents registres et à respecter l'obligation de notification en cas de danger. Le but est de garantir la sécurité alimentaire des productions. Les Guides sectoriels traduisent la législation en prescriptions concrètes pour un secteur spécifique (p. ex. l'horeca, le négoce et la transformation, la production primaire). Il est possible de se faire certifier dans le cadre d'un Guide sectoriel de l'autocontrôle, en demandant à un des organismes de certification agréés par l'AFSCA de venir faire un audit.

Qu'est-ce que le régime de bonus/malus ?

A partir de 2009, la différence entre les contributions dues par les exploitations certifiées et celles dues par les exploitations non certifiées va devenir plus importante. Les exploitations certifiées dans le secteur agricole bénéficieront d'une réduction de 15% (= « le bonus ») sur le montant total de la contribution, les exploitations non certifiées paieront le double de ce montant (= « le malus »). Attention : les exploitations qui échappent au malus et bénéficient du bonus sont celles qui ont obtenu un certificat pour l'ensemble de leurs activités. Les factures de 2009 seront établies en tenant compte de l'obtention ou non d'un certificat en 2008.

Les avantages de la certification ?

Le certificat délivré est valable pour trois ans. Les coûts y afférents varient fortement en fonction du type d'exploitation. Pour ce qui est du prix de l'audit, il est conseillé aux agriculteurs de se renseigner auprès de divers organismes de certification. Dans la plupart des cas, la certification entraînera un avantage financier. En outre, la fréquence des visites d'inspection de l'AFSCA sera sensiblement réduite pour les exploitants qui ont obtenu une certification. Et ils seront déjà en ordre pour de nombreux points de contrôle dans le cadre de l'éco-conditionnalité. L'exploitant qui détient déjà un certificat peut demander à son OCI comment procéder pour mettre l'intégralité de son exploitation en ordre, et dans quel délai l'audit sera réalisé. Quant aux agriculteurs qui n'ont pas encore de certificat, ils peuvent bien sûr également contacter les OCI agréés.

Des audits combinés, avec d'autres cahiers des charges (QFL, Belplume, Standard GIQF, ...) peuvent également être effectués par l'OCI et permettre ainsi de répondre en outre aux exigences des acheteurs.

Personnes de contact

Pour Belplume: Fien Wijndaele – belplume@vlam.be

Pour Codiplan: Alain De Bruyn – alain.de.bruyn@fwa.be

Pour QFL: Annette Königs – annette.konigs@comitedulait.be

Pour Vegaplan: Gisèle Fichet – gisele.fichet@vegaplan.be

Suspension du système bonus-malus sur décision de la ministre Laruelle

Comme annoncé dans le communiqué de presse de Codiplan, le système bonus malus devait entrer en vigueur en 2009.

Le Sillon belge du 27 juin 2008 annonce que le principe du bonus-malus est reporté à échéance ultérieure, suite à une décision de la ministre Laruelle. En effet, selon la ministre, il y aurait aujourd'hui moins de 10% d'exploitations et d'entreprises certifiées; le doublement de la cotisation n'est dès lors pas pensable.

Par ailleurs, l'AfscA étant en sous-financement chronique, le gouvernement actuel a décidé de relever la dotation publique. Grâce à quoi les cotisations de l'agriculture pourront être revue à la baisse en 2009: les exploitations non certifiées ne paieront plus que 108 euro (à la place de 193,5 euro en 2008), et la cotisation des exploitations certifiant toute la production s'élèvera à 45€.

Premiers pas vers un contrôle de l'hygiène des denrées alimentaires plus respectueux de la spécificité des produits artisanaux !?

Le contrôle effectué par l'AFSCA dans le cadre de sa mission de veiller à la sécurité des denrées alimentaires soulève régulièrement la polémique lorsqu'il s'adresse aux petits opérateurs. Les mesures prises en faveur de ces opérateurs sont souvent mal comprises, jugées insuffisantes et inadaptées tandis que les caractéristiques spécifiques des produits artisanaux et de leurs procédés de fabrication ne sont pas suffisamment pris en considérations. Par ailleurs, lorsqu'il y a dialogue avec l'AFSCA, celui-ci s'inscrit souvent dans un contexte de crise peu propice à identifier les solutions réellement novatrices et durables.

L'absence d'un organisme spécifique aux petits opérateurs chargé de les représenter et de défendre leurs spécificités lors des discussions relatives à l'application des normes réglementaires en matière d'hygiène est un élément important ayant conduit à cette situation. Il en résulte que les modalités de contrôle aujourd'hui en vigueur sont directement inspirées du cadre de travail des unités de production industrielle et ne sont pas toujours bien adaptées à l'environnement des petits opérateurs.

Dernièrement, Mr Houins, Administrateur délégué de l'Agence, a affirmé sa volonté de mieux comprendre les attentes des petits opérateurs et a souhaité rencontrer BioForum à ce sujet. Avant de répondre à cette demande, BioForum a entrepris de consulter les différents acteurs concernés par cette problématique. Une première réunion s'est tenue le 23 juin avec les Conseils de filières et Accueil Champêtre. D'autres rencontres suivront avec les organismes syndicaux ainsi qu'avec les structures d'encadrement technique concernées. D'ores et déjà, plusieurs mesures ont déjà été identifiées mais elles demandent encore à être affinées.

Le premier objectif est, d'une part, de réunir rapidement un Groupe de travail composé d'acteurs de terrain chargé de proposer des mesures concrètes et, d'autre part, de constituer un Comité de suivi qui veillera à la mise en œuvre des mesures identifiées en collaboration les instances compétentes en la matière.

Pour plus d'informations :

Dr Patrick Ruppel - Responsable scientifique BioForum Wallonie – coupole régionale du secteur bio

Chaussée de Namur 47 - B-5030 Gembloux

T. +32(0)81/ 61.46.55 - F. +32(0)81/61.05.45

patrick.ruppel@bioforum.be

Un grand choix de béliers disponibles pour l'insémination:

Texel, Ile de France, Suffolk, Texel français, Vendéen, Ardennais Roux

Marianne Raes (CISO)

Le Centre d'Insémination et de Sélection Ovines de Faulx-les-Tombes inséminera cette année avec ses propres reproducteurs mais également avec des béliers appartenant à des éleveurs. Ceci ouvre de nouvelles possibilités au niveau des races et permet de proposer un superbe choix en Texel.

L'insémination avec des béliers appartenant à des éleveurs, désormais possible

Les problèmes engendrés par l'épidémie de fièvre catarrhale ovine (FCO), ont conduit les responsables du CISO à demander, en automne dernier, la suspension de l'agrément européen du centre. Ceci lui permet d'inséminer avec des béliers qui ne sont pas en permanence à Faulx-les-Tombes puisque la quarantaine et les nombreux contrôles sanguins bisannuels ne sont plus obligatoires. Les béliers

du centre ne sont plus totalement isolés. Mais les garanties sanitaires liées à l'agrément européen ne sont plus d'actualité et le centre ne peut plus exporter ni importer de semence.

Le CISO propose aux éleveurs qui souhaitent mettre leurs meilleurs béliers à disposition d'autres producteurs via l'insémination de profiter de ses services. La technique utilisée est la même que le bélier appartienne à un éleveur ou au CISO. Le prélèvement, l'analyse et la préparation de la semence se font le matin à Faulx-les-Tombes. Les inséminations ont lieu l'après-midi dans les élevages. Elles sont réalisées par voie naturelle, par dépôt exo-cervical de semence fraîche, après synchronisation des cycles des brebis à l'aide d'éponges vaginales.

Pour des raisons sanitaires, les béliers doivent provenir d'un élevage officiellement reconnu indemne de visna maedi. Pour que les jeunes nés d'insémination puissent être inscrits aux livres généalogiques il est indispensable que les béliers utilisés aient été expertisés suivant le sché-

Bélier	N°ident.	Naisseur / Vendeur / Propriétaire	Père	Né	AG
Texel					
Fakir	03211 02140	J.Geurts / CISO	02073 00700	2	86
Fausto	06320 00169	Ynsen / G.Dossche / CISO	00228 01572 K	4	88
Favori	02325 02339	W.van Norel/ CISO et Ch.Ledent	02325 02077	2	89
Gédéon	03468 01022	Geene/ Ph.Dejardin / CISO	02381 00627	2	90
Hidalgo	05897 00910	T. van Deijne / CISO	03244 00832	2	89
Icare	1053 0014	W.Blanchaert / P.Wilkin / CISO	04605 00372	2	89
Inzaghi	4103 0013	P.Heye / CISO	05677 00856	1	89
Garibaldi	01524 00935	Nijland / C.Delforge et F.Robert	03881 02100	2	88
Horace	01851 05057	Van Aken/ Ph.Dejardin et van Aken	04210 04190 K	2	90
Idole	04031 03294	D.Kikkert / J.Rappe	04031 03294	2	89
Joe	03938 04137	C.Commandeur / Ph.Clément	05454 01087	3	88*
Jack	38111 9666	R.Lambert / R.Lambert	02216 00450	2	88*
Jeronimo	58100 5326	N.Mauguit / N.Mauguit	02325 01885	2	
Texel français	8281700000000	H.Rosoy / Ph.Delvaux	2688010000000	3	
Vendéen	4408210000000	Gaëc Heas / P.Lecomte / Ph.Defoin	4408210000000	2	
Ile de France	2689020000000	Ph.Vuilliot / F.Raickman	2689020000000	2	
	2689020000000	Ph.Vuilliot / F.Raickman	2127600000000	1	
Suffolk	9313/0/4097	H.Rase / CISO	9313/0/3083	2	

ma prévu par l'AWEOC pour la race à laquelle ils appartiennent.

Plusieurs propriétaires ont déjà décidé de proposer un bélier en insémination. Le choix en Texel belge ou hollandais est particulièrement étendu et varié tant au niveau des origines que des qualités spécifiques des animaux. D'autres races comme le Vendéen, l'Ile de France ou le Texel français sont également très bien représentées, avec notamment trois béliers qui ont remporté le championnat de leur race au premier concours des races françaises organisé en Wallonie cette année.

Le tableau ci-dessous donne quelques informations sur les béliers proposés AG *: résultat d'expertise agneau, provisoire.

Tous ces béliers ont le génotype ARR ARR excepté Jeronimo (ARR ARQ) et Jacq dont le résultat est attendu.

Les béliers du CISO

Le CISO propose actuellement huit béliers, un Suffolk et sept Texel. Ces animaux sont disponibles toute l'année. Grand-Duc du Dzimont, Fakir et Fausto sont bien connus des éleveurs puisqu'ils sont au CISO depuis quatre ans.

Favori est le bélier 2339 de l'élevage de van Norel. C'est un des meilleurs fils d'Espoir (02325 02077). Sa mère, une fille de Wilson (01851 03286), a 91 points en AG et a produit 17 agneaux en 8 agnelages. En 2005 Favori et ses descendants ont remporté quatre des cinq championnats au fameux concours d'hiver d'Ambt Delden en Hollande. En 2006 Favori a été champion des béliers au concours d'hiver de Ciney. Il est notamment le père du bélier 02325 02415.

Gédéon a reçu une note de 90 points en aspect général lors de l'expertise officielle, ceci prouve qu'il réunit toutes les qualités demandées par les éleveurs sélectionneurs. Il présente notamment une excellente musculature et un développement important, qualités qu'il transmet à ses descendants. Plusieurs de ses filles ont participé avec succès à différents championnats avant de se révéler à l'élevage comme étant d'excellentes reproductrices. Gédéon a un superbe palmarès, il s'est classé sept fois champion des antenais en 2005, notamment à Bruxelles où il a été sacré champion national à l'unanimité.

Hidalgo est le fils d'un excellent bélier, le 832 de l'élevage de van Dommelen.

Huit de ses demi-sœurs nées chez van Deijne sont des brebis A, ce qui signifie qu'elles ont au moins 90 point en AG.



L'ensemble des béliers Texel, proposés par le CISO et les éleveurs, lors de la soirée porte ouverte du centre.

Hidalgo est également le demi-frère du fameux bélier A né quadruple chez Santema qui porte le numéro 1928. Hidalgo est un bélier développé qui présente une très bonne musculature. Il s'est classé parmi les cinq meilleurs agneaux au concours d'Ambt Delden de 2005. Un de ses fils y a réalisé le même classement l'année suivante. Hidalgo est arrivé au CISO l'an dernier mais n'a pas du tout été utilisé en insémination à cause de la fièvre catarrhale ovine.

Icare est un bélier régulier qui allie musculature et type, il a respectivement 91 et 90 points pour ces critères. Des élevages très connus, comme ceux de Blanchaert, van Ark et Kroon apparaissent dans son pedigree. La grand-mère paternelle d'Icare (04066 00696) est une brebis extraordinaire puisqu'elle a 94 points en aspect général. Icare a été retenu parmi les cinq meilleurs agneaux au concours provincial de Deinze et au concours d'Eghezée en 2006. Il a donné d'excellents jeunes dans l'élevage de P.Wilkin avant de rejoindre récemment le CISO. Ses agneaux ont remporté le lot de trois jeunes d'un même père au concours provincial d'Hannut où un de ses fils a été retenu parmi les meilleurs agneaux.

Inzaghi est un bélier complet et régulier dont les points forts sont le développement et la musculature, il a 92 et 89 points pour ces critères. En 2007 il a été champion des antenais à Drongen et s'est classé troisième au concours national de Bruxelles. Le CISO vient de faire son acquisition chez P.Heye près de Gand.

Les béliers proposés par des éleveurs

Ils sont disponibles à certaines périodes, fixées par leur propriétaire.

Texel belge ou hollandais

Jeronimo du Fond de Faulx est un fils de Diplomate et un arrière petit-fils de Wilson, deux béliers très utilisés en insémination.

Jack du Carrefour est un antenais développé, qui présente une bonne largeur d'épaule et surtout une tête exceptionnelle. Ses grands-pères sont le fameux bélier 2982 de C.Kikkert et le bélier 3309 qui a donné de très bons descendants dans l'élevage de F.Robert.

Joe van den Hoorn est né triple et a un index de prolificité nettement supérieur à la moyenne hollandaise. C'est un bélier de type viandeux qui présente un gigot très développé. Il a été retenu parmi les cinq meilleurs agneaux au concours de Den Hoorn en 2007, le lot qu'il constituait avec son frère s'est classé 1b à Den Burg la même année. En 2008 il a déjà été champion des antenais à Agri-Mons, à Sivry et au concours provincial d'Ath où une de ses filles a été retenue parmi les meilleures agnelles.

Idole a une excellente origine puisque son père a été champion à Den Burg comme agneau, antenais et bélier adulte. Son grand-père est le fameux 2415 de van Norel. Idole a parmi ses arrière grands pères deux béliers d'insémination du CISO, Favori (02325 02339) et Caruso (03884 02849 P) et le fameux 1980 Pr de C.Kikkert. Idole est un bélier développé et typé qui présente une bonne musculature. Le lot de trois agneaux dont il faisait partie s'est classé 1a à Den Burg en 2006.

Horace allie développement et qualités raciales. Ses index sont remarquables, tant pour la croissance que pour la prolificité. Son père est un keurram issu de la meilleure lignée de Piet Verberne. Sa mère marie dans ses origines les meilleurs sangs de Kroon, Hoedjes et Commandeur. Horace a été champion au concours interprovincial d'hiver à Ciney en 2006, et champion provincial namurois en 2007, ainsi que meilleur bélier raceur. Il a également été vice-champion au récent concours de Didam (Hollande). Ses filles présentent beaucoup de gabarit et des qualités maternelles prononcées.

Garibaldi est un bélier complet qui présente une musculature remarquable. On trouve dans ses origines des élevages hollandais renommés comme ceux de D.van Ark et C.Kikkert. Les fameux béliers 4030 2982 et 03881 01867P apparaissent par exemple dans son pedigree. En 2006 Garibaldi a été champion des béliers aux



Hercule



0043

IF 60076



concours de Jodoigne, Wavre, Eghezée et Libramont. La même année il a été champion provincial à Ciney. Plusieurs de ses jeunes se sont fait remarquer en concours, un de ses fils a été retenu parmi les trois meilleurs agneaux au concours national de Bruxelles en 2007. Ses jeunes ont remporté les concours agneaux, agnelles et antenaises au concours provincial de Wavre.

Texel français

Hercule correspond bien au type Texel français et réunit les qualités demandées dans cette race: développement, largeur et musculature. Il présente une belle origine notamment au niveau de ses grands-parents avec deux brebis mères à béliers, un bélier recommandé mixte et un bélier étoilé. Hercule a été champion des béliers Texel français et champion du jour au premier concours organisé pour les races françaises à Floreffe en 2008.

Vendéen

Le bélier, 0043 du Gaec Heas est né en France et correspond bien aux attentes des éleveurs vendéens par son type, sa longueur et sa largeur. Il a été champion des antenais à Ath en 2006 et champion des béliers au concours des races françaises organisé à Floreffe en 2008.

Ile de France

Les deux béliers proposés sont nés dans le même élevage réputé du Nord-Est de la France mais présentent des origines et qualités différentes.

Le bélier 60076 de Saint-Antoine a une bonne largeur et une musculature importante. Il a été champion au premier concours des races françaises à Floreffe en 2008. Son père a été reconnu améliorateur croissance en France.

Le bélier 40003 de Saint-Antoine est bien typé et très développé. Il a remporté plusieurs prix en concours dans son pays d'origine. Il a notamment été champion des antenais à Sommepey et La Capelle en 2004. La même année il a été vice-champion de France à Seaulieu.

Un agneau Suffolk et un bélier Ardennais Roux devraient également être disponibles.

Catalogue des béliers

Le catalogue des béliers d'insémination, constitué de fiches individuelles peut être obtenu sur demande au CISO (081/58 28 94 ou info@ciso-belgium.org). Les fiches sont également disponibles sur le site du CISO (<http://www.ciso-belgium.org>) où les personnes intéressées peuvent s'abonner à la newsletter des centres du mouton.

Renouvellement de l'abonnement collectif au périodique «LA CHEVRE »

Le Magazine « La Chèvre » est le magazine professionnel caprin français édité par l'Institut de l'Élevage. L'abonnement annuel se monte à 56€ quand il est pris de l'étranger. Une formule d'abonnement collectif a démarré en Wallonie en 2006, permettant une réduction de l'abonnement annuel à 42€.

Le renouvellement de l'abonnement collectif à la revue « réussir La Chèvre » prendra cours avec la réception du n°288 du périodique (septembre - octobre 2008). L'abonnement s'étale sur une période d'un an, le dernier numéro couvert étant le n°294 (juillet-août 2009).

Si vous êtes intéressés par la formule, vous pouvez vous inscrire en réglant le montant de l'abonnement avant le 30 août 2008 au n° de compte 104-3204634-92, avec en communication « votre nom + « abonnement La Chèvre » ».

Le montant de l'abonnement est de :

- Pour un nouvel abonnement ou un renouvellement d'abonnement : 42€
- Pour rentrer dans la formule collective en cours de route (si vous étiez déjà abonné, vous pouvez vous joindre à la formule en payant un abonnement en fonction du nombre de numéros résiduels, en quel cas le montant à payer vous sera communiqué par la rédaction de La Chèvre) : nous téléphoner.

Par ailleurs, la revue « La chèvre » a un site internet : <http://www.la-chevre.fr>.

Renseignements :
FICOW – 081 / 627
447



Journée ovine «Races françaises» du 17 mai 2008 chez Marc Remy, éleveur à Floreffe

Robert CARDOLS
Secrétaire général de l'A.W.E.O.C.



Ce samedi-là, malgré le temps peu engageant du matin, les éleveurs de races françaises inscrites dans les livres généalogiques de l'Association Wallonne des Eleveurs d'Ovins et de Caprins se sont retrouvés pour le premier concours de la saison. C'est l'A.W.E.O.C. qui s'était chargée de son organisation.

Le site ouvert chez Marc Remy se prêtait admirablement bien à la manifestation.

La journée s'est déroulée dans une ambiance des plus conviviale. La bonne humeur était au rendez-vous, et pour cause, les premières doses de vaccin contre la fièvre catarrhale venaient d'arriver. Si les concours des races Bleu du Maine et Vendéen étaient les plus « garnis », c'était, par contre, une première pour les races Ile de France et Texel Français. Bien que les jeunes animaux de l'année aient été répartis dans les séries suivant leur âge, les juges ont eu fort à faire. Il faut savoir que la période des naissances a été fort étalée cette année ; la maladie de la langue bleue y est pour quelque chose. Des superchampions ont été désignés parmi les quatre races. Sans beaucoup d'hésitation (Il faut dire que la pluie arrivait), les jurys se sont vite mis d'accord pour attribuer les prix à une antenaïse vendéenne (Prop. : Ph. Defoin de Saint-Gérard) et un bélier Texel français (Prop. : Ph. Delvaux de Blegny).

A ce rassemblement des concours, s'ajoutait une exposition de spécimen d'autres races : des Hampshire et des Swifter. Le public, venu nombreux, a pu assister à une démonstration de compostage, une démonstration d'une baignoire artisanale et de matériels de contention. Un chien Border Collie a montré son savoir faire en complicité avec son maître. On a vu tondre des moutons. Une conférence a permis de répondre aux questions pointues de la fièvre catarrhale.

rhale.

Un excellent repas champêtre, « bio » par surcroît, était servi pour combler le petit creux.

Journée réussie, c'est certain ; elle le sera encore plus lors de la prochaine édition. C'est la volonté des participants et du petit groupe des organisateurs bénévoles.

Ring BDM bien rempli



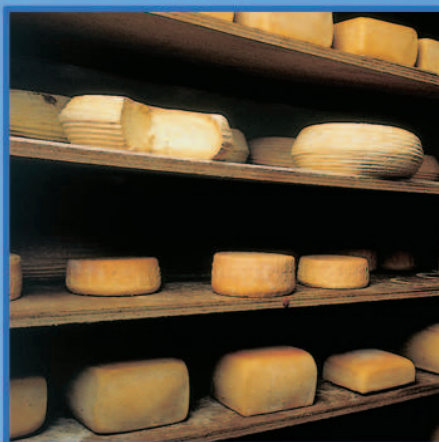
Superchampion des 4 races française, à Ph. Delvaux de Blegny



Historic, champion des béliers BDM à Mr Thissen de Henri-Chapelle



Pour une agriculture wallonne, très santé, très nature



Avec le soutien et la collaboration de l'Agence Wallonne
pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité